



Réseau Conseil en développement Territorial

Pays du Val d'Adour

CHARTE TERRITORIALE DES SERVICES PUBLICS

Présentation d'expériences de développement

Février 2004

R.C.T., Réseau Conseil en développement Territorial
S.A. au capital de 85 100 €, 23 rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine
Tél. : (33) 1 45 15 89 20 ; Fax : (33) 1 45 15 89 29

<http://www.rct-territoires.com> - e-mail : info@rct-territoires.com

SOMMAIRE

Ensemble des expériences par thématiques et axes d'enjeux	3
Regroupements des services et polyvalence	4
Réseau d'agences postales multiservices en milieu rural	4
Des centres multiservices implantées dans des gares	7
Espace public de la Vallée (Cany-Barville) et du Littoral (Saint-Valéry-en-Caux)	9
Point Public d'Eygurande.....	11
La maison des associations	13
La CECOB, Cellule de Coordination des actions de l'Etat	15
Technologies de l'information et de la Communication.....	17
Centre multimédia dédié à la formation.....	17
Mise en réseau informatique d'une Communauté de Communes	19
Habitat	21
La Maison de l'Habitat : centre de ressources pour une approche globale et une gestion adaptée de l'habitat	21
Valorisation des écoles et collèges	23
Réseau d'écoles support de l'animation du territoire et de son ouverture sur l'extérieur...	23
La Ruche : un espace multi-accueil pour les enfants en milieu rural.....	25
Centre de documentation et d'information multimédia dans un collège	27
Enfance et petite enfance.....	30
La politique de petite enfance du Plateau Picard	30
Animation d'une dynamique culturelle locale en faveur de l'enfance	32
« Bambinos service », un dispositif flexible de garde d'enfants à domicile	35
Réseau d'animation intercommunal	37
Extension d'une unité petite enfance d'un CHRS	39
« Charli Chaplin » : un partenariat public-privé pour l'accueil d'enfants	41
La Source : l'intertion scolaire par l'art et le développement culturel	43

Santé et Personnes âgées	45
Association pour une réponse globale aux problèmes de santé en milieu rural	45
Maison médicale de Garde (cadre expérimental)	47
Mise en place d'un réseau de santé pour tous	49
Portage de repas a domicile par la poste	51
Centre périnatal fonctionnant grace a un partenariat public-privé	53
Transport et mobilité	56
Les Taxi TER	56
« TaxiTub » une gestion informatisée du transport à la demande.....	58
« Distrinavette » : Transport à la demande	61
« Pass Thelle Bus » : Transport à la demande	63
Transport à la demande Plateau de Montbazens	65

Sources des expériences mobilisées

- CRIT- Développement Rural (Centre de Recherche de l'Innovation pour son Transfert) : www.crit.cg47.fr
- Centre de ressources RCT
- B2i : www.innovations-services-publics.gouv.fr
- Unité nationale d'animation du réseau français LEADER II : www.reseauloader.com
- IRIS (Initiatives régionales Innovations et Stratégies) : www.iris.telecomville.org
- SNCF : www.ter-sncf.com

ENSEMBLE DES EXPERIENCES PAR THEMATIQUES ET AXES D'ENJEUX

Thèmes	Axe 1 Renforcer les services publics à l'échelle des bassins de vie	Axe 2 Pallier les déficiences de l'offre de services publics	Axe 3 Mettre en réseau et former les acteurs du service public
Enfance et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> CHARLI CHAPLIN, PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR L'ACCEUIL D'ENFANTS (ESSONNE) 	<ul style="list-style-type: none"> LA RUCHE (BAS-RHIN) SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE (DORDOGNE) BAMBINOS SERVICE (MORBIHAN) CHARLI CHAPLIN, PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR L'ACCEUIL D'ENFANTS (ESSONNE) 	<ul style="list-style-type: none"> POLITIQUE DE PETITE ENFANCE DU PLATEAU PICARD ANIMATION D'UNE DYNAMIQUE CULTURELLE LOCAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE (BAS-RHIN) RESEAU D'ANIMATION INTERCOMMUNAL (BAS-RHIN) EXTENSION D'UNE UNITE PETITE ENFANCE (ISERE) CHARLI CHAPLIN, PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR L'ACCEUIL D'ENFANTS (ESSONNE) RESEAUX D'ECOLES (DORDOGNE)
Santé, Personnes âgées		<ul style="list-style-type: none"> PORTAGE DE REPAS A DOMICILE PAR LA POSTE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE (DORDOGNE) 	<ul style="list-style-type: none"> ASSOCIATION POUR UNE REPOSE GLOBALE (CORREZE) RESEAU DE SANTE POUR TOUS (NORD)
Transport	<ul style="list-style-type: none"> LES TAXI TER (BOURGOGNE) TRANSPORT A LA DEMANDE DISTRINAVETTE (BAS-RHIN) 	<ul style="list-style-type: none"> TRANSPORT A LA DEMANDE TRANSDROME (DROME) TRANSPORT A LA DEMANDE TAXITUB (COTES D'ARMOR) TRANSPORT A LA DEMANDE DISTRINAVETTE (BAS-RHIN) 	<ul style="list-style-type: none"> TRANSPORT A LA DEMANDE TAXITUB (COTES D'ARMOR)
Habitat		<ul style="list-style-type: none"> MAISON DE L'HABITAT (GIRONDE) 	
Maison de Service Public (MSP)	<ul style="list-style-type: none"> GARES MULTISERVICES (AISNE) POSTES MULTISERVICES (AUDE) ESPACE PUBLIC (SEINE MARITIME) 		<ul style="list-style-type: none"> LA MAISON DES ASSOCIATION (CALVADOS) TOUTES LES AUTRES MSP PRESENTEES CI CONTRE LA CECOB, CELLULE DE COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT (BRETAGNE)
NTIC	<ul style="list-style-type: none"> CENTRE MULTIMEDIA D'UN COLLEGE (CANTAL) ESPACE PUBLIC (SEINE MARITIME) 	<ul style="list-style-type: none"> MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DE COMMUNES (GERS) 	<ul style="list-style-type: none"> CENTRE MULTIMEDIA D'UN COLLEGE (CANTAL)

REGROUPEMENTS DES SERVICES ET POLYVALENCE

RESEAU D'AGENCES POSTALES MULTISERVICES EN MILIEU RURAL

Services publics concernés

Tous services, publics comme privés

Maître d'ouvrage

Association pour le Développement des Hautes Corbières - Centre Social Intercommunal Rural

Localisation

Canton de Mouthoumet (Aude), 18 communes, 12 000 habitants

Présentation de l'expérience

Face à la désertification rurale et à la fermeture des derniers commerces du canton, le District de Développement de Mouthoumet a décidé de créer, en s'appuyant sur les agences postales, 7 points multiservices.

Ces points multiservices permettent d'offrir aux habitants du canton des services marchands (épicerie, commande de médicaments...) ou non marchands (informations touristiques...). Les besoins de services étant différents dans chaque village, les points multiservices ont été conçus de manière souple afin de moduler l'offre de services.

La création des 7 points multiservices est effective depuis 1994. Ils sont organisés en réseau, ce qui permet un maillage complet du territoire :

- **2 têtes de réseau**, une dans le pôle commercial du canton, où une supérette a été installée. Les clients peuvent, à partir des points multiservices, passer par télécopie leur commande de course à la supérette : l'autre à la recette postale principale de Mouthoumet, également lieu de départ de la tournée des facteurs. Les commandes de courses sont acheminées vers ce lieu et chargées dans les voitures postales. Les commandes sont ensuite distribuées dans les différentes agences postales où les clients, ayant passé commande la veille, peuvent les retirer.

- **7 points multiservices** répartis sur l'ensemble du canton. Outre le service postal, ils regroupent trois grands types de services : des services usuels (commande de médicaments, épicerie, journaux, papeterie, photocopie, tabac, dépôt pressing, minitel, fax, point phone, internet, timbres fiscaux, annonces emploi, bibliothèques...), des informations sur les manifestations culturelles et des services ayant trait au tourisme, incluant le développement des photos et la vente de cartes topographiques).

Ces points multiservices sont ouverts du lundi au vendredi soit le matin soit l'après-midi selon les communes.

Par ailleurs, un écrivain public assure des permanences dans toutes les communes du District et assure le lien entre les usagers et les services, notamment sociaux (Préfecture, Conseil général, ANPE, ASSEDIC, CAF, Caisses de Retraite, URSSAF, MSA...). Il assure ainsi une information de proximité pour les usagers et les aide à préparer leurs démarches.

A moyen terme, l'objectif est la mise en place d'une borne interactive permettant d'avoir un contact direct avec les administrations éloignées, de réaliser des entretiens en direct avec ces administrations (via webcam) et de passer commande à la superette.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Maintien du service postal dans les communes rurales

Regroupements et maintien de la proximité des services, Information polyvalente
Accessibilité du service pour les publics fragiles

Sensibilisation aux Technologies de l'Information et de la Communication

Modalités de mise en œuvre

Etude de valorisation des agences postales de l'Aude suite aux propositions du sénateur M.Delfau.

Une étude préalable d'identification des besoins a été réalisée par la CCI, La Poste et le District : entretiens institutionnels et enquête par questionnaire auprès des 576 ménages du territoire.

Sur cette base, l'offre de services des points multiservices a pu être établie.

Partenaires

La Poste : financement du travail postal, accord pour inclure de nouveaux services au sein des agences postales, transport des marchandises par les facteurs,

le Conseil général : complément de financement des salaires des gérantes des agences, service bibliothèque,

la Sous-préfecture de Limoux : étude sur la polyvalence administrative (transfert de la mairie vers l'agence postale de certains documents),

la CCI de Carcassonne : suivi économique de l'opération,

l'ordre des pharmaciens : étude de mise en place du service de livraison de médicaments,

France Télécom : mise à disposition de fax dans les agences postales (gracieusement pendant le test),

Olivetti : mise à disposition de photocopieurs (gracieusement pendant le test),

la SARL Corbières Diffusion : mise en oeuvre des services marchands,

l'Atelier du gué pour la vente des livres édités par eux-mêmes sur l'histoire locale.

Moyens financiers

Investissement :

457 000 € financés à 40% par le Conseil Général et à 40% par l'Etat (DDR), Communauté de Communes du Massif du Mouthoumet

Fonctionnement :

243 000 €

Financement La Poste 38 110 €, Conseil Général 35 800 €, Communes 56 400 €

Les agents des points multiservices sont rémunérés par La Poste, le Conseil général et les communes. Leur statut demeure cependant flou.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Dans certains cantons où existent encore plusieurs points de contacts de la Poste, ce dispositif peut favoriser leur maintien tout en augmentant l'offre de service apportée sur place.

Source : CRIT-Développement Rural : [Création de points multiservices polyvalents par La Poste](#)

Carrefour local :

www.carrefourlocal.org/experiences_locales/bonnes_pratiques/recensement/

Massif de Mouthoumet : <http://www.massif-mouthoumet.org>

DES CENTRES MULTISERVICES IMPLANTEES DANS DES GARES

Services publics concernés

Tous services publics

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Localisation

Communes de Guignicourt et Saint-Erme (Aisne)

Présentation de l'expérience

Les points villages de Guignicourt et Saint-Erme sont des centres multiservices ouvert depuis 1996 qui permettent aux habitants de disposer d'un accès à des services d'organismes publics et d'entreprises publiques, en un seul endroit, à proximité de leur domicile et à des horaires étudiés.

Ils associent d'une part des entreprises publiques : la SNCF, France Télécom, EDF, GDF ; ils accueillent d'autre part des permanences qui sont assurées par les représentants de l'ANPE, des ASSEDIC, de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mission Locale pour l'emploi, du Comité Départemental de l'Habitat Rural, Manpower (agence de travail temporaire).

Ils fournissent également des renseignements spécifiques aux jeunes (offres de travail pour les étudiants...) et des informations culturelles et touristiques.

Ils mettent à la disposition des usagers des outils de communication et du matériel informatique permettant de satisfaire les besoins de saisie et de traitement de texte. Les agents d'accueil guident et forme les usagers dans l'utilisation du matériel.

Les Points Villages sont ouverts du lundi au vendredi jusqu'à 18h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h30. Ils sont composés de trois espaces :

- un **espace accueil** ouvert tous les jours. Les agents d'accueil interviennent pour le compte de la SNCF (information, réservation de billets), de France Telecom, d'EDF. Ils délivrent également des informations touristiques et culturelles. Un point information jeunesse complète l'espace accueil.
- un **espace confidentiel** réservé aux permanences des partenaires : CRAM, CAF, ANPE, Mission Locale, EDF, CDHR, Manpower.
- un **espace informatique** dans lequel est mis à disposition un téléphone, un fax, un minitel et du matériel informatique (paiement par carte).

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcement des pôles secondaires
Regroupements et maintien de la proximité des services
Information polyvalente de proximité
Accessibilité du service pour les publics fragiles

Modalités de mise en œuvre

Une Charte d'adhésion signée par les différents partenaires : objectifs des Points Villages, conditions d'intervention des structures contractantes, etc. Les organismes adhérents signent également une convention bilatérale avec la Communauté de Communes.

Celle-ci est par ailleurs liée contractuellement avec la SNCF pour la mise à disposition des locaux.

Trois personnes employées par la Communauté de Communes assurent l'accueil et l'animation des Points Villages. Elles reçoivent une formation de tous les partenaires.

Partenaires

Etat (Préfecture de l'Aisne)
Entreprises publiques : France Telecom, EDF-GDF, SNCF
Service public de l'emploi : ANPE, ASSEDIC, Mission Locale
Organismes de protection sociale : CRAM, CAF
Comité Départemental de l'Habitat ; Manpower

Moyens financiers

Conseil régional (FDL) : travaux d'aménagement, aide dégressive au fonctionnement
Etat (FNADT et DDR) : aménagement et achat du mobilier ; étude sur l'identification des Points Villages
Communauté de Communes : investissement et fonctionnement
SNCF : mise à disposition de locaux
A terme, la participation des différents partenaires au fonctionnement de l'ensemble sera définie au prorata du nombre de prestations effectuées pour leur compte.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Les gares ne constituent pas le seul lieu susceptible d'accueillir des Points Villages, le Pays peut s'appuyer sur des agences postales fermées, des trésoreries, ou tout autre lieu vacant (presbytère, ancienne école...). Ce type de dispositif peut intervenir en complément des MSP, présentant l'avantage d'un investissement initial modeste.

Source : Centre de ressources RCT

ESPACE PUBLIC DE LA VALLEE (CANY-BARVILLE) ET DU LITTORAL (SAINT-VALERY-EN-CAUX)

Services publics concernés

Tous services / emploi et la formation / NTIC

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Localisation

Cantons de Cany-Barville et Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Maritime)

Présentation de l'expérience

Suite au constat d'un problème local face à l'emploi et la formation et une difficulté pour une partie de la population à se rendre dans les villes où les services compétents existent, les élus du District de Paluel (devenu Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre) décide de regrouper différents partenaires de l'emploi et de la formation dans un lieu unique. Cependant, pour s'assurer de la venue d'un certain public et soucieux de respecter l'anonymat, les responsables politiques décident de faire venir des services dits « neutres » tels que la SNCF, France Telecom, EDF. Aujourd'hui 30 partenaires sont regroupés au sein de l'espace public qui accueille 1 200 usagers par mois. Un second espace public a été ouvert pour compléter le dispositif existant : Espace public du Littoral. Il est plus particulièrement orienté sur les NTIC et les problématiques propres au milieu urbain.

Deux aspects stimulent les permanences des partenaires dans ces espaces publics :

- la proximité des usagers
- l'influence bénéfique de la présence de services complémentaires.

Les usagers ont également à disposition des postes Internet et un Minitel.

Les partenaires paient un loyer pour les locaux.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcer les services publics à l'échelle des bassins de vie

Regroupements et information polyvalente de proximité

NTIC

Modalités de mise en œuvre

L'équipe d'animation :

Chaque espace public dispose d'un agent d'accueil (« accompagnateur conseil ») chargé de l'accueil, du renseignement des usagers et de l'interface administrative. Une personne est

responsable des deux sites et chargée des relations avec les partenaires, avec la Communauté de Communes et des services aux usagers. Un animateur emploi formation et un animateur NTIC interviennent dans l'espace public qui leur est dédié.

Le personnel a été formé par les partenaires. Chacun doit être capable d'assurer les fonctions dites de base de chaque service présent et d'informer et d'orienter les usagers. La polyvalence du personnel est une notion essentielle du mode de fonctionnement des espaces publics.

Une réunion hebdomadaire rassemble les quatre collaborateurs et le responsable. Cette réunion permet la mise en réseau des deux structures : diffusion d'information, échanges de documentation...

La communication : un magazine « Côte d'Albâtre » est édité deux fois par an pour informer la population. Des communiqués de presse sortent régulièrement.

Organisation des partenaires : signature d'une convention partenariale ; présence au moins une fois par mois. Deux réunions par an permettent un échange entre les partenaires.

Parallèlement, les deux espaces publics contribuent au réseau d'initiatives et d'échanges des communes et territoires ruraux, réseau des espaces publics de Seine-Maritime dont l'objectif est l'information, l'échange et le partage d'expériences.

Partenaires

Partenaires de projets : ANPE, Mission Locale, Réseau d'Assistantes Maternelles, CAF, URSSAF, SNCF, France Telecom, CRAM, MSA, EDF/GDF, AAEP, Œuvres laïques, chambres consulaires, ADECCO, CPAM, CICAS, ADASEA, CAP Emploi, AFPA, GRETA, Association les Nids, DRDJS, CIRAT, Police Nationale...

Partenaires financiers : Conseil général, Conseil régional, Etat, EDF/GDF, France Telecom, Communauté de Communes.

Moyens financiers

Les coûts d'investissement ont été assurés par le Conseil général, le Fonds de la Réforme de l'Etat et la DDR. Les emplois jeunes sont co-financés par le Conseil général, Conseil régional, EDF/GDF. Les coûts de fonctionnement sont financés par la location des locaux, EDF/GDF, France Telecom, la Communauté de Communes

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Le renforcement des pôles secondaires du Val d'Adour doit reposer sur des regroupements de services. La création de MSP, tels les espaces publics de la Côte d'Albâtre, constitue une solution pertinente. Leur mise en réseau contribuerait à leur efficacité et leur pérennité.

Source : CRIT-Développement Rural - [Réseau d'initiatives et d'échanges des espaces publics des communes et territoires d'un département](#)

POINT PUBLIC D'EYGURANDE

Services publics concernés

Tous services publics

Maître d'ouvrage

ADAPE (Pays d'Eygurande)

Localisation

Communauté de Communes du Pays d'Eygurande (Corrèze)

Présentation de l'expérience

Créé en 1996, le Point Public d'Eygurande constitue une interface de proximité entre les usagers et une vingtaine de services publics. Animée par une permanente (la même depuis l'ouverture), il apporte aux usagers une information et un appui dans leurs relations avec les services publics. Il offre également un accès à un photocopieur, au fax, au Minitel et à Internet (payant)

En plus de cet accueil et de cette information, le Point Public est composé de trois autres espaces :

- une **salle de réunion** à l'usage notamment des associations locales (hors réunions à caractère politique ou syndical),
- deux **bureaux pour les permanences** hebdomadaires de l'assistante sociale du Conseil général et celles d'autres partenaires, ou pour héberger des rencontres sur rendez-vous entre usagers et administrations (ANPE...)

Le Point Public apporte également un appui aux communes et à la Communauté de Communes pour leur montage de dossiers de demandes de subventions...

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcement des pôles secondaires

Information polyvalente de proximité

Accessibilité du service pour les publics fragiles

Modalités de mise en œuvre

Le Point Public est situé en centre bourg dans un bâtiment ancien mis à disposition par la commune.

Des conventions lient l'ADAPE à l'ensemble des partenaires impliqués et à la commune.

Partenaires

Conseil Général

ANPE, PAIO, Relais Emploi Service d'Ussel

MSA

EDF-GDF, France Telecom, La Poste

Chambres consulaires

Association Pourquoi Pas – Point Information Jeunesse

ADAPAC (Association Départementale d'Aide à Domicile aux Personnes Agées de la Corrèze

Instance de Coordination Gérontologique du Pays d'Eygurande

ADIL 19 (Information sur le Logement)

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

Moyens financiers

Commune : bâtiment et cotisations au fonctionnement de l'ADAPE

Communauté de Communes

Conseil Général

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Dans certains pôles structurants menacés ou fragiles (Aignan, Garlin, Lembeye...), la création de points infos polyvalents peut conforter l'accès des usagers à un large panel de services, sans mobiliser les moyens importants d'une MSP, ni entrer en concurrence avec les services publics présents dans la commune.

Ils peuvent permettre également un maillage fin du territoire en lieux d'information et d'orientations. Ceux-ci peuvent être situés en mairie ou, de façon privilégié dans des lieux d'animation de la commune (près de la bibliothèque, dans un bâtiment sur la place centrale...).

Source : Centre de ressources RCT

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Services publics concernés

Tous services associatifs

Maître d'ouvrage

Commune d'Hérouville-Saint-Clair

Localisation

Calvados

Présentation de l'expérience

La maison des associations est un lieu commun pour les associations. Son rôle essentiel est d'être une structure d'accueil et d'hébergement des associations c'est-à-dire un espace où les associations peuvent se rencontrer.

Elle a pour objet de :

- favoriser le développement de la vie associative en offrant des bureaux, des lieux d'activités, des salles de réunions et des outils communs ;
- faciliter les contacts entre les associations et les habitants de l'agglomération de Caen ;
- développer des synergies propres à favoriser les projets inter associatifs.

L'équipement accueille 60 associations et reçoit environ 200 animateurs de la vie associative par semaine.

Outre des locaux communs (salles de réunions, hall d'accueil et d'exposition, salle informatique, bureaux, salle polyvalente...), la Maison des associations propose des outils aux différentes associations (ordinateur, vidéo projecteur, appareil photo...).

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcer les services publics à l'échelle des bassins de vie

Regroupements et information polyvalente de proximité

Modalités de mise en œuvre

La gestion de l'accueil, du fonctionnement et des services communs est déléguée par la municipalité à l'association S3A, Point d'Appui local à la vie associative.

Le matériel mis à disposition des associations doit être réservé à l'avance et peut nécessiter une contribution financière pour l'entretien.

Partenaires

Les 60 associations,

la commune d'Hérouville-Saint-Clair

Moyens financiers

Non connus

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'appui au tissu associatif peut passer par la création de lieux ressources sur le territoire, si possible à proximité immédiate des MSP. Il s'agit d'apporter des moyens logistiques et des services partagés pour soutenir l'activité des associations du Val d'Adour, notamment celles intervenant dans les secteurs sociaux, éducatifs, culturels et sportifs.

Source : Centre de ressources RCT – [Maison des associations](#)

Autres sites Internet : [Portail des associations des Pyrénées-Atlantiques](#) / [Association mode d'emploi](#)

LA CECOB, CELLULE DE COORDINATION DES ACTIONS DE L'ÉTAT

Services publics concernés

Services de l'Etat

Maître d'ouvrage

Les trois préfetures de Côtes-D'Armor, du Finistère et du Morbihan

Localisation

Pays du Centre Ouest Bretagne, à cheval sur 3 départements

Présentation de l'expérience

La Cellule de Coordination des Services de l'Etat est une réponse à la volonté locale d'un Pays à cheval sur 3 départements de former un territoire pertinent. Elle est constituée en 1992, par arrêté du Préfet de Région, pour faciliter l'aboutissement des projets portés par le Pays et faciliter les démarches administratives des habitants du territoire. Organisé à l'origine par une présidence tournante entre les 3 sous préfets concernées, la CECOB assure donc un double rôle :

- être l'interlocuteur unique de l'Etat pour les collectivités et le milieu associatif du Pays, quelque soit leur département de rattachement, pour accompagner les démarches d'aménagement ou de développement économique
- améliorer la qualité et le fonctionnement des services de l'Etat, par la mise en réseau et l'harmonisation administrative des services.

Au quotidien, la CECOB se charge donc de l'instruction des dossiers émanant des acteurs du Pays et des engagements financiers (conventionnement...). Elle a facilité la création de services spécifiques à la population tel une mission locale, un groupement d'employeur, une plate forme d'initiative locale...

Le service de la CECOB est assuré par un coordinateur, cadre A de la fonction public détaché du SGAR et une secrétaire, depuis la Maison des Services Publics créer sur le Pays.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mise en réseau des acteurs publics intervenant sur le Pays

Développer l'inter-départementalité des services

Modalités de mise en œuvre

1) En 1992, le préfet de Région crée la CECOB par arrêté constitutif signé des préfets des 3 départements concernés (pas d'entité juridique ni budget propre). Il souhaite a ce moment faciliter l'attribution de fonds européens (Leader I) à un territoire tri-départemental, à forte indente. La présidence de la CECOB est assurée de manière tournante entre les trois sous préfets attachés au territoire

2) En 2001, la CECOB accompagne le territoire à se constituer en Pays. Depuis lors, un sous préfet référent est chef de projet unique pour le Pays. Il coordonne l'action de la cellule ainsi qu'un réseau de chefs de services déconcentrés des 3 départements. Ces derniers assurent une coordination thématique avec leurs homologues des autres départements, pour chaque thème reflétant les politiques de l'Etat et correspondant à une problématique du pays.

Aussi, les acteurs du territoire s'adressent à un référent thématique unique dans le domaine qui le concerne.

Partenaires

3 Préfectures
Services de l'Etat
Pays

Moyens financiers

Coût d'exploitation : équivalent de 2 salaires, attaché principal et adjoint administratif, rémunéré respectivement par le SGAR et le Fond européen (Objectif 2)

Financement du fonctionnement courant de la CECOB par le FNADT

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

La réussite de l'opération tient beaucoup du partenariat instauré entre les services de l'Etat et les animateurs du Pays. Une telle cellule de coordination sur le Pays de Val d'Adour gagnerait à être coordonnée avec l'installation et le fonctionnement des maisons de services publics.

Source : CRIT- Développement Rural

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CENTRE MULTIMEDIA DEDIE A LA FORMATION

Services publics concernés

Formation et emploi

Maître d'ouvrage

District de Mimizan (5 communes, 9 500 habitants)

Localisation

Mimizan (Landes)

Présentation de l'expérience

La création en 1994 d'un centre multimédia a pour vocation de regrouper sur un même lieu une large gamme de services de formations, pour un public varié. Ayant ciblé dans un premier temps les demandeurs d'emplois et les artisans et commerçants, le centre développe progressivement son offre auprès des scolaires et des entreprises.

Le centre multimédia, implanté dans un bâtiment câblé, est équipé de toutes les technologies multimédia (télévision, caméra, une dizaine d'ordinateurs en réseau) qui permettent aussi bien l'organisation de vidéoconférence, le développement de sites Internet, des formations en laboratoire de langue ou l'accès individualisé à Internet. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 20h30, ainsi que le samedi matin. Il est animé par un directeur.

Le centre multimédia offre ainsi trois services complémentaires :

- des **formations** réalisées dans le cadre de conventions annuelles avec l'AFPA (formation diplômantes et stages de remise à niveau, dont certaines sont gratuites telles les formations de secrétariat et la comptabilité), le CNAM (formation du soir, post-bac, consacrée chaque soirée à une matière différente), la CCI et la CM (formation en langue et en informatique à l'intention des artisans et commerçants), le CNED (visioconférences interactives). Dans ce cadre, le matériel du centre est mis à disposition des organismes de formation, qui encadrent également les cours, épaulés à mi-temps par un formateur en Anglais du centre.
- une **antenne ANPE**, qui offre l'ensemble des services d'une ANPE classique. Une liaison Tranpac avec Mont-de-Marsan permet de recevoir et d'afficher tous les matins les offres d'emplois. La proximité immédiate d'autres services ANPE et ASSEDIC renforce l'attractivité de l'ensemble par la constitution d'un véritable pôle emploi/formation. Deux personnes travaillent dans cette antenne (1 agent ANPE et 1 agent du District).
- des **postes informatiques en libre service**, pour tout type d'utilisateur. Pour ce service, le directeur de centre, également animateur, peut offrir une aide ponctuelle aux utilisateurs.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Création d'un pôle de services de proximité pour la formation et l'emploi.
Renforcement des pôles structurants du Pays
NTICI

Modalités de mise en œuvre

1. La conception détaillée du centre multimédia est confiée à un bureau d'études et l'AFPA de Bordeaux est mobilisée pour préciser les besoins en matière de formation.
2. La mairie de Mimizan met gratuitement à la disposition du District une maison de maître pour implanter en plein village le centre multimédia. Le centre s'est ensuite fait connaître par une campagne de promotion importante (journaux locaux, Communes dans un rayon de 40 km, points relais ANPE).
3. Association du centre avec les principaux organismes de formations. Le matériel informatique multimédia est sous contrat de maintenance avec le fabricant ou le vendeur.

Partenaires

Organismes de formations : AFPA, CNED, CNAM
Chambres consulaires : CCI et Chambre de Métiers
Financiers : Collectivités, Conseil régional

Moyens financiers

Investissement : 1 MF (1994).
Exploitation : environ 500 KF / an, dont 150 KF sont assurés par les recettes des cotisations et la vente des prestations.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Le regroupement des prestataires de services dédié à la formation en un même lieu (points infos emploi, permanences ANPE missions locales) peut aboutir à la constitution d'un maillage de 3 ou 4 pôles de formation/emploi.

Source : CRIT-Développement Rural - [Création d'un centre multimédia dédié à la formation](#)

MISE EN RESEAU INFORMATIQUE D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Services publics concernés

Accès à Internet par satellite - NTIC

Maître d'ouvrage

Communauté de Commune de la Lomagne Gersoise (29 communes)

Localisation

Gers

Présentation de l'expérience

La mise en place d'un accès Internet à haut débit sur la Communauté de Communes comprend deux volets :

- la mise en réseau du système informatique des 29 communes membres et des 3 offices de tourisme du territoire. Ce réseau rend également possible la liaison entre le centre de découverte et de loisir et le complexe culturel et sportif de la communauté, grâce à l'installation de bornes Cyberkiosque. Sécurisé pour l'échange de données confidentielles, l'intranet permet de partager entre partenaires des circulaires, une base de données informatives, techniques et promotionnelles du territoire (entreprises, associations, solution d'hébergement...), ainsi qu'un Système d'Information Géographique.

- offrir aux habitants et aux entreprises du territoire un accès Internet de « bon » débit. Pour ce faire, le système équipe trois zones d'activités économique d'antennes relais permettant une connexion très haut débit par ondes hertziennes (Wi-Fi) depuis l'antenne satellite installé de manière centrale sur le territoire de la Communauté de Communes.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Développer les NTIC

Faciliter l'accès et la formation à Internet des populations et des entreprises en milieu rural

Modalités de mise en œuvre

1) A l'initiative des élus locaux, le projet bénéficie d'une part de la retombée du programme européen Téléparc, lancé dans le Gers en 1997, et d'autre part de l'ouverture de la bande 2,4 Ghz aux connections Internet, rendu possible par l'ART dans 38 départements et permettant d'expérimenter des réseaux locaux radio-électriques (RLAN, sans fil).

2) L'étude de faisabilité, à la fois nécessaire aux choix technologiques et à la mise en réseau des communes, est confiée à l'Agence départementale des NTIC (ADNTIC) du Gers, à laquelle adhère la Communauté.

Fin 2003, le projet n'en est toujours qu'à la phase étude. Deux postes sont sensé devoir ouvrir pour le fonctionnement du système, à la fois pour la mise en place du SIG, la

maintenance du réseau et l'accompagnement des usagers en terme de formation initiale à l'outil internet-intranet.

Partenaires

Financier : CG et CR, programme européen (Téléparc, Objectif 2)

Mise en place : ADNTIC

Moyens financiers

Coût de l'étude : 45 000 Euros, financé à 50% par le programme européen Téléparc

Réalisation : les partenaires sollicités sont l'Europe (50%), l'Etat, le CR et CG (30%)

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

La mise en place d'un réseau intranet à l'échelle du Pays (Collectivité, OTSI, GIP du Pays) peut répondre aux enjeux d'échange interdépartemental du Val d'Adour et de mise en réseau des acteurs du service public. Aussi, on gagnera à associer à l'expérience les préfetures et les services départementalisés de l'Etat qui sont concernés par une problématique du Pays.

Source : Telecomville.org / Initiatives Régionales Innovations et Stratégies (iris)

HABITAT

LA MAISON DE L'HABITAT : CENTRE DE RESSOURCES POUR UNE APPROCHE GLOBALE ET UNE GESTION ADAPTEE DE L'HABITAT

Services publics concernés

Habitat, logement

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal du Pays du Haut Entre-Deux-Mers (Gironde, 5 cantons)

Localisation

La Réole (Gironde)

Présentation de l'expérience

La Maison de l'Habitat est un service public du logement et de l'habitat au service des communes et des populations mis en place par le Syndicat Intercommunal du Pays du Haut Entre Deux Mers.

Outre son rôle d'information, de conseil et d'aide au montage des dossiers, la Maison de l'Habitat a mis en place un Observatoire du logement. Cet outil qui consiste à enregistrer les demandes locatives et connaître les offres publiques et privées est utilisé également à des fins de programmation.

La Maison de l'Habitat a quatre missions essentielles :

- 1) l'accueil, l'information et le conseil auprès des populations et des communes sur les questions d'habitat (locations, réhabilitations, investissements, propriétés...). Le rôle est d'orienter les demandes vers les partenaires les plus aptes à répondre et de favoriser les prises de contact.
- 2) l'aide au montage des dossiers, pour les propriétaires privés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et pour les communes ayant un projet lié au logement et au cadre de vie.
- 3) le recensement : l'Observatoire du logement. C'est une mission primordiale qui consiste à enregistrer les demandes locatives, connaître les offres publiques et privées et adapter les nouvelles offres aux demandes locatives. En ce sens, il constitue un outil de programmation (les investisseurs publics et privés sollicitent la Maison de l'Habitat pour connaître les caractéristiques des demandeurs, taille et niveau de revenus des familles...).
- 4) le logement, par l'animation de la Commission Locale de propositions de candidatures à des logements sociaux, publics et privés.

Pour remplir ces missions, la Maison de l'Habitat emploie trois personnes à plein temps.

Elle s'appuie sur la présence dans ses locaux d'une assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 3 jours par semaine, d'un ergothérapeute présent un jour par semaine pour des missions de diagnostic en vue d'adapter les logements à l'installation

d'habitants handicapés ou âgés, d'un permanent de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) une fois par mois et de la collaboration d'une assistante sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Elle dispose d'un local municipal, qu'elle loue, au sein du "centre administratif" de La Réole (lieu qui regroupe par ailleurs de très nombreux services au public, mairie, impôts, cadastre, services sociaux). La Maison de l'Habitat bénéficie ainsi d'une position privilégiée. Elle est ouverte tous les après-midi au public (14 à 18 heures) et les matins sur rendez-vous (9 à 12 heures).

Ses actions sont menées sous la conduite d'un comité de pilotage qui rassemble de très nombreux acteurs (Conseil Général, Conseil Régional, MSA, DDE, DRE, CAF, CAUE, ADIL, Centres Médico-sociaux, FSL, DDASS, Associations, les membres du bureau du syndicat, les présidents des communautés de communes adhérentes au syndicat).

Le transfert de l'innovation nécessite que le territoire concerné par le service compte au minimum 15 à 20 000 habitants et qu'il soit suffisamment éloigné de villes-centres pour justifier de la création d'un centre de ressources de cette nature.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcement des capacités d'accueil et l'attractivité du territoire : amélioration des conditions de logement et d'accès au logement par l'accompagnement des projets des particuliers et des collectivités locales.

Modalités de mise en œuvre

Les actions de la Maison de l'Habitat sont menées sous la conduite d'un comité de pilotage qui rassemble de nombreux acteurs (Département, Région, MSA, DDE, CAF, CAUE, ADIL, Centres médico-sociaux, FSL, DDASS, associations, bureau du syndicat, présidents des communautés de communes adhérentes au syndicat).

Partenaires

Les communes, le Conseil général, DDE, CAF, MSA, ADIL

Moyens financiers

Investissement : 7.624 € soit 50.000 F (aménagement des locaux, matériel bureautique et informatique)

Fonctionnement : environ 76.244 € (500.000 F) par an (Conseil général 20% ; fonds européens LEADER 50% ; communes : 10F par habitant)

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

La grande taille du Pays peut conduire à imaginer une structure déconcentrée avec un établissement principal (par exemple à Castelnau, liée à la MSP) et un agent d'accueil et d'information à temps partagé entre deux MSP ou Points infos polyvalents du Pays (ex : Garlin et Villecomtal).

Sources : CRIT-Développement Rural - [Création d'une maison intercommunale de l'habitat](#)

Autres sources : B2I - [La Maison de l'Habitat : animer et développer un programme local en faveur du logement sur les 68 communes du Pays du Haut Entre-Deux-Mers](#)

VALORISATION DES ECOLES ET COLLEGES

RESEAU D'ECOLES SUPPORT DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET DE SON OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Services publics concernés

Education Nationale : écoles / TIC

Maître d'ouvrage

Agence Technique Départementale

Localisation

Pays du Haut-Périgord (Dordogne, 10 cantons)

Présentation de l'expérience

Dans le cadre du PIC LEADER, les communes et les écoles du Haut-Périgord ont eu la possibilité d'acquérir du matériel informatique. L'Agence Technique Départementale a joué le rôle de maître d'ouvrage et lancé un appel d'offres commun pour l'achat du matériel.

Grâce à ce matériel, les écoles constituent un réseau d'échanges entre enfants et entre enseignants, échanges matérialisés par la publication trimestrielle d'un journal, écrit par les élèves et édité par une des écoles.

En parallèle du dispositif, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique assure la formation des enseignants à l'utilisation des nouveaux outils.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mise en réseau des acteurs locaux

Valorisation des écoles en milieu rural

Développement de l'utilisation et de l'accessibilité des TIC

Modalités de mise en œuvre

Pour des raisons pratiques, les communes participant à l'opération ont confié la maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale. Une convention passée entre les communes et l'ATD régit leurs relations.

Partenaires

Education Nationale (CDDP, Inspection Académique)

Conseil général

Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

DRAC

Communes participantes (28)

Union Européenne (LEADER II)

Moyens financiers

Investissement : 57.930 € (380 000 F) - LEADER II : 50% ; communes : 50%

Fonctionnement (1999-2001) : 7.624 € (50 000 F) - LEADER II : 50% ; CDDP : 38% ;
Conseil Général : 12%

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'intérêt technique de l'opération repose sur la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'ATD et l'implication du CDDP. Dans le cas du Val d'Adour, la reconduction de cette modalité nécessite un accord entre les deux rectorats pour désigner une inspection Académique chef de file.

A défaut de cet accord, l'expérience pourrait être initiée sur un seul département (ex : les Pyrénées-Atlantiques). La recherche de l'interdépartementalité doit cependant constituer une priorité.

Sa réussite suppose l'engagement des enseignants en faveur de ce type d'initiative et un équipement suffisant par rapport au nombre d'enfants et d'écoles concernés.

Sources : Unité nationale d'animation du réseau LEADER II

LA RUCHE : UN ESPACE MULTI-ACCUEIL POUR LES ENFANTS EN MILIEU RURAL

Services publics concernés

Enfance / petite enfance

Maître d'ouvrage

Commune d'Altenheim (Bas-Rhin)

Localisation

Communauté de Communes de la Région de Saverne (Bas-Rhin)

Présentation de l'expérience

La Ruche est un espace d'accueil pour les enfants de 4 à 12 ans qui propose les services suivants :

- Un restaurant scolaire et une garderie périscolaire qui fonctionnent tous les jours d'école sauf le samedi matin,
- Un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) qui accueille les enfants le mercredi et chaque jour pendant les grandes et les petites vacances,
- Une antenne de bibliothèque municipale ouverte à la fois aux enfants fréquentant la structure et aux habitants du village.

Les espaces sont mutualisés et partagés dans l'équipement : un même local peut être tour à tour bibliothèque, salle de lecture pour le CLSH ou espace de travail (devoirs scolaires) durant la garderie périscolaire par exemple.

Construit dans un ancien presbytère, La Ruche est accessible aux enfants des 14 communes des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) concernés.

Les repas sont fournis par un traiteur et le transport des enfants assuré dans le cadre du ramassage scolaire de chaque RPI.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Accueil périscolaire de l'enfance en milieu rural

Mutualisation des moyens

Modalités de mise en œuvre

Un groupe composé d'élus représentant les 14 communes a été constitué pour piloter le projet. Assisté par la Communauté de Communes de Saverne, il a réfléchi à sa mise en œuvre.

Pour associer l'ensemble des partenaires, les principes suivants ont été retenus :

- la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune siège de l'équipement, notamment pour les travaux d'aménagement nécessaires ;

- la gestion de l'équipement est assurée par une association créée à cet effet, qui regroupe l'ensemble des partenaires (communes, usagers, Communauté de communes) ;
- le financement de l'investissement est pris en charge, autres subventions déduites, à parité par la commune d'Altenheim et la Communauté de communes.

Une enquête des besoins a été réalisée auprès des familles. Elle a permis de retenir le fonctionnement le plus adapté à leurs attentes (horaires, offre de services...). Le restaurant scolaire a été localisé à Altenheim car la commune se trouve à moins de 10 minutes de voiture des autres communes et qu'elle possède une salle des fêtes équipée d'une cuisine, pouvant ainsi facilement être transformée en restaurant scolaire. Cette salle des fêtes est par ailleurs attenante à l'ancien presbytère qui accueille les autres espaces de La Ruche.

Partenaires

Commune d'Altenheim

13 autres communes

Communauté de Communes de la Région de Saverne

Conseil Général du Bas-Rhin : financement, fonds pour la bibliothèque, transport des enfants et assistance technique (PMI)

CAF : participation au fonctionnement (Contrat Enfance)

Moyens financiers

Investissements : 1,09 MF (CAF 8% ; Conseil Général 31% ; LEADER 30% ; commune d'Altenheim 15,5 % ; Communauté de Communes 15,5%)

Fonctionnement : 600 KF annuels (participation des parents 30% ; aides à l'emploi 20% ; communes 15% ; Communauté de Communes 5% ; Conseil général 5% ; CAF 40% (subventions ordinaires et Contrat Enfance)

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

La Ruche constitue un bon exemple d'un équipement intégré pour l'accueil périscolaire de l'enfance. Son concept pourrait être repris par une Communauté de Communes désireuse de structurer un lieu d'animation au profit de l'enfance et de la jeunesse. La mutualisation d'équipements (salle des fêtes utilisée pour la cantine) et la valorisation d'un patrimoine existant permettent par ailleurs de limiter les coûts initiaux d'investissements.

Source : B2i – Innovations dans les services publics

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION MULTIMEDIA DANS UN COLLEGE

Services publics concernés

Education Nationale / TIC

Services aux activités économiques et aux associations

Maître d'ouvrage

Collège d'Allanche (Cantal)

Localisation

Canton d'Allanche (Cantal) : canton rural isolé

Présentation de l'expérience

En ajoutant une salle multimédia à son Centre de Documentation et d'Information (CDI), le collège d'Allanche devient un centre de ressources pour un canton isolé du Cantal. Le CDIM est un lieu propre, ouvert à tous et non imbriqué dans les locaux scolaires. L'accès se fait donc directement depuis l'extérieur, aussi bien pour les adultes que pour les collégiens, lorsqu'ils viennent au centre en dehors des heures de cours. L'équipement informatique a été fourni par la ville. Il se compose de 13 postes multimédia, tous connectés à Internet. Le poste de l'animateur du CDIM sert de tête de réseau. Les postes sont tous reliés à une imprimante, à raison d'une imprimante pour deux postes. Enfin, les usagers ont la possibilité d'utiliser un scanner ou encore un appareil photo numérique.

Le centre, devenu "Centre de Documentation et Information Multimédia" (CDIM) propose des formations à l'informatique et à Internet aux adultes, notamment les chefs d'entreprises et les exploitants agricoles, accueille les écoles et reste ouvert le soir et le samedi pour les habitants qui le désirent. Le CDIM est ainsi ouvert à tous les habitants, scolarisés ou non, aux écoles du canton, aux professionnels, aux associations...

Un animateur en assure l'animation.

Le CDIM est ouvert au public au delà des heures scolaires, le soir jusqu'à 19 ou 20 heures et le samedi après-midi. Des horaires plus larges sont aménagés pendant les vacances scolaires. Son fonctionnement est placé sous la responsabilité du Principal du collège. Les frais de fonctionnement du Centre sont à la charge du collège. Les usagers payent pour leurs connexions à Internet (10 francs la demi-heure) ainsi que pour les photocopies, les tirages sur imprimantes...

Les principales actions menées ont été les suivantes :

- des formations à l'informatique de base (traitement de texte, tableurs, bases de données) à Internet et à la comptabilité agricole, en lien avec le GRETA. Les personnes visées par ses formations sont les adultes, notamment les artisans et les agriculteurs pour les formations à la comptabilité agricole. le Centre de Formation Professionnel Pour Adultes (CFPPA) a organisé pour sa part 3 journées de formation, le collège réunit des enseignants pour une journée d'initiation à l'Internet. La majeure partie de ces formations sont assurées par des enseignants venus de Saint-Flour. En aucun cas, l'animateur n'assure lui-même les formations.

- des séances d'initiation pour les classes primaires de CE2, CM1 et CM2 des écoles du canton, soit une cinquantaine d'enfants : chaque semaine, élèves et enseignants de ces classes viennent au CDIM. Les classes de l'enseignement privé sont également concernées.
- des formations pour les personnels de l'Education Nationale du Cantal, notamment les employés administratifs.
- l'accueil de formations assurées par la Chambre d'Agriculture en direction de ses ressortissants. Dans ce cas, le formateur est celui de la Chambre d'Agriculture.
- une action a été lancée en direction des associations pour mettre la salle à leur disposition en vue de se faire connaître ou d'effectuer les tâches administratives liées à leur gestion.
- une convention a été passée avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi qui loue la salle afin d'organiser des formations aux techniques de recherche d'emploi pour les chômeurs.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Développement de l'utilisation des TIC
Valorisation des collègues

Modalités de mise en œuvre

Le Centre de Documentation et d'Information Multimédia (CDIM) dépend du collège qui est un établissement d'enseignement public.

Le fonctionnement du CDIM est régi par une convention signée par le collège, le Conseil général et la commune d'Allanche.

Le collège est également responsable du Centre pendant les périodes de vacances. Des discussions sont en cours avec la ville pour un partage des responsabilités prenant en compte le fait que les usagés du CDIM pendant les vacances sont les habitants et plus les collégiens.

Partenaires

Financiers : commune d'Allanche, Conseil général, Education nationale
Autres : IUFM du Cantal, CDDP, GRETA, ANPE, Chambre d'Agriculture...

Moyens financiers

Investissement : 200 KF (Collège 25% ; Conseil général 25% ; commune 25%, Education Nationale et GRETA 25%)

Fonctionnement : environ 30 000 francs annuels, financés à hauteur de 22% par les recettes propres, pour le reste par le Collège, le Conseil Général et l'Education Nationale.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Le Val d'Adour pourrait adopter le principe du CDIM, sans doute en l'étendant à une échelle intercantonale. 2 ou 3 collèges volontaires pourraient ainsi être sollicités pour accueillir un service de ce type (ex : à Vic-en-Bigorre, Plaisance...)

Le transfert est conditionné par la volonté du principal du collège et de son personnel d'assurer la fonction de centre de ressources à la population et d'effectuer les adaptations nécessaires à une bonne fréquentation du centre par les usagers.

Source : CRIT- Développement Rural - [Aménagement d'un centre de documentation et d'informations multimédia par un collège](#)

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

LA POLITIQUE DE PETITE ENFANCE DU PLATEAU PICARD

Services publics concernés

Services à la petite enfance : garde, loisirs et accueil périscolaire

Maître d'ouvrage

District Plateau Picard

Localisation

District du Plateau Picard, département de l'Oise : territoire rural, 25 000 habitants

Présentation de l'expérience

En 1992, le District du Plateau Picard décide de mettre en place, en partenariat avec la CAF de Beauvais, une politique de la petite enfance destinée à répondre aux besoins exprimés par les habitants en matière de garde temporaire ou permanente de leurs enfants. Il s'agit de : répondre aux problèmes posés par la garde des enfants en proposant une approche globale de la question ; mettre en place des équipements et des services pour un accueil de qualité des jeunes enfants ; offrir aux habitants ruraux des services équivalents en qualité et en accessibilité à ceux d'une ville de même importance.

Pour cela, le relais des assistantes maternelles conduit les actions suivantes :

- sensibilisation auprès des parents et des personnes réalisant la garde d'enfants de manière informelle pour sensibiliser au métier d'assistance maternelle et en accroître le nombre,
- mise en relation de l'offre et de la demande pour favoriser la continuité et le développement du service (fichier des assistantes maternelles...),
- actions sur la qualité du temps de garde de l'enfant par le développement de la formation des assistantes maternelles (journées de formation, ateliers),
- régulation de la tarification locale de la garde.

Par ailleurs, le relais des assistantes maternelles met en œuvre des moyens techniques innovants pour réaliser ces actions :

- une halte garderie itinérante (« le bébé bus ») : bus aménagé en salle de puéricultrice (desserte de 7 communes/semaine) à proximité d'un local aménagé selon les normes en vigueur. Le bus sert également aux formations des assistantes maternelles isolées et d'accueil collectif des enfants,
- une « joujouthèque » et un centre de documentation mis à disposition des assistantes maternelles,
- les centres de loisirs et d'accueil périscolaire : aides des communes à l'organisation de projets communaux et intercommunaux de loisirs et coordonner les échanges entre les différents gestionnaires et organisateurs.

Parallèlement, le district, en collaboration avec la DDISS du Conseil Général, a organisé un programme d'agrément des assistantes maternelles. Sous forme de règlement, il porte sur le logement, la santé, les qualités éducatives, les facilités à nouer des contacts avec les parents, l'attitude accueillante du groupe familial de l'assistante maternelle. L'attestation d'agrément précise le nombre d'enfants que l'assistante peut recevoir chez elle. Une formation continue lui sera proposée. Ce programme permet de pallier le manque d'assistantes maternelles en proposant aux gardes informelles de faire reconnaître leur activité et de bénéficier de droits sociaux correspondants.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Amélioration des services à l'enfance

Mise en réseau des acteurs

Modalités de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre le projet, trois étapes ont été nécessaires :

- la définition des besoins : enquête de besoins et recherche d'expériences extérieures innovantes. Une commune a été choisie pour devenir le laboratoire d'essai permettant de transférer ensuite la méthodologie mise en place ;
- la définition des caractéristiques du service : parents, élus et professionnels se sont regroupés pour déterminer ensemble les caractéristiques du service susceptible de répondre aux besoins recensés ;
- la formation des assistantes maternelles : es caractéristiques du service, la formation des assistantes maternelles.

Partenaires

CAF, DDISS (Conseil Général)

Moyens financiers

Coût total de fonctionnement en 1997 : 1,4 MF.

Montant des investissements : 758 375 F

Les procédures suivantes ont financé l'opération : Contrat enfance (CAF), Fonds de développement local (Région), Fonds régional pour les initiatives locales en faveur de l'emploi (Etat), Plan local d'insertion par l'économie.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Sans devoir être calquée a priori, l'exemple du Plateau Picard montre comment un territoire rural peut développer une action globale et intégrée en faveur de la petite enfance, répondant ainsi à un besoin prioritaire du Val d'Adour. Au-delà des modalités mises en œuvre, cette expérience comporte une forte valeur ajoutée sur le plan méthodologique.

Source : Centre de ressources RCT

ANIMATION D'UNE DYNAMIQUE CULTURELLE LOCALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Services publics concernés

Enfance et petite enfance

Maître d'ouvrage

Association Collectif Inter-crèches du Bas-Rhin (COLIBRI)

Localisation

Schirmeck, vallée de la Haute Bruche (Bas-Rhin)

Présentation de l'expérience

En 1992 se crée l'association COLlectif Inter-crèches du Bas-Rhin (COLIBRI) regroupant 25 structures parentales d'accueil de jeunes enfants : crèches parentales, haltes garderies, halte-jeux, personnes qualifiées du secteur de l'enfance. Colibri met en place une permanence ainsi qu'un lieu d'échange et de rencontre entre parents et professionnels. Il représente ainsi une structure stable et représentative entre institutions (notamment financières) et les structures parentales. Outre le travail des bénévoles, COLIBRI assure une trentaine d'emplois permanents et une quarantaine d'emplois aidés.

En 1994, COLIBRI démarre un partenariat avec l'association des Collectifs Enfants Parents professionnels (ACEPP) pour construire avec les familles de la vallée de la Haute Bruche, une démarche de développement social qui vise à raffermir ou à reconstituer les liens sociaux entre habitants et les relations culturelles au territoire. Cette mission se fait au travers de la mise en valeur des initiatives des parents autour de projets collectifs.

Deux animatrices effectuent une large concertation auprès des habitants du territoire pour repérer, susciter, mettre en relation puis apporter une aide aux projets parentaux. Ce travail permet l'élaboration d'un programme d'accompagnement d'une dizaine de projets en 4 ans et la mobilisation de différents partenaires financiers en faveur de la petite enfance, des jeunes et des femmes.

Cette démarche permet la pérennisation ou la création de:

- un centre de loisirs périscolaires de plus de 400 places, qui s'accompagne de la mise en place d'un réseau de réflexion et d'information destiné à la formation du personnel
- un Relais des assistantes maternelles agréées
- une maison de l'enfance
- un Centre de Loisirs itinérant, pour une animation estivale et sportive destinée à une vingtaine de jeunes.
- le « Réseau Solidarité Ecole », qui concerne le soutien scolaire de 15 élèves de collège en difficulté, en concertation avec les professeurs et les parents d'élèves.
- L'école des parents, pour offrir un lieu de débat entre parents, élèves du collège et équipe pédagogique afin de régler des conflits, organiser des conférences
- un groupe « relais » intitulé « prévention santé » qui ouvre un lieu de débat pour des jeunes et des adultes, initialement autour du thème de la toxicomanie

- Actions Initiatives de femmes, qui bénéficient à une vingtaine de femmes qui souhaite se former en alternance. Cette initiative sera suivie de la création d'un centre de ressources qui fournira des informations sur les services présents, la parentalité, la médiation familiale...
- mais aussi, autour des crèches et des écoles, des cantines parentales, des bibliothèques, vidéothèques et ludothèques avec ateliers de réparation et de construction de jouets, restaurants associatifs, terrain de jeux, etc....

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mise en réseau et renforcement des liens sociaux entre habitants

Amélioration des services à l'enfance et aux jeunes par l'accompagnement des projets collectifs des parents

Modalités de mise en œuvre

1. une année consacrée à l'étude ethnographique, qui permet aux animatrices d'acquérir une fine connaissance du territoire.
2. la mobilisation des familles en faveur des services à l'enfance et au développement local aboutit à la formulation de projet. Le partenariat avec l'ACEPP permet à l'association d'acquérir un savoir faire nouveau en animation participative, en mise en relation et en montage de projets sociaux et culturels.
3. mobilisation de fonds divers pour la concrétisation de projet, dans un esprit de mutualisation des savoirs faire et d'échanges de connaissance. Le développement des actions se fait autour de 3 axes : la petite enfance, l'enfance et la création d'activités par les femmes. La coordination est assurée par les deux animatrices.
4. Ce sont les habitants eux-mêmes qui font vivre les initiatives de proximité, montent les projets, organisent et animent les lieux de rencontre. Plaques tournantes entre les habitants et les habitudes culturelles, la crèche et l'école jouent un rôle essentiel d'ouverture et de rencontre. C'est autour d'elles que se créent les échanges de savoir, les aides bénévoles, en même temps qu'elles mettent à la disposition des familles les équipements dont elles disposent.

Partenaires

Mise en œuvre :

Association des Collectifs Enfants Parents professionnels (ACEPP)

Laboratoire d'ethnologie de la vie quotidienne de l'université Paris VII

Financement :

Les partenaires financiers sont fonction de la nature des projets soutenus : Programme européen New opportunities for Women (Now), Contrat Enfance, Collectivité, CAF, DRASS et DDASS, Ministère des Affaires sociales...

Moyens financiers

Fonctionnement : 280 000 F de budget de fonctionnement annuel, couvrant 2 salaires à mi-temps, la mise à disposition de locaux et les frais de téléphone

Investissement : montant total pour les projets parentaux soutenus sur 2 ans : 140 000 (Centres de loisirs) + 43 000 (Réseau solidarité Ecole) + 17 000 (Formation relais Prévention santé) + 680 000 (Initiatives des femmes)

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

La réussite de l'expérience suppose l'accompagnement extérieur d'une structure bénéficiant du savoir-faire en animation sociale pour la mobilisation des familles.

Elle nécessite prioritairement la mise en réseau et la mutualisation des moyens des crèches, haltes garderies parentales du territoire ainsi que l'engagement des écoles et de leurs enseignants

Source : CRIT- Développement Rural - [Structuration des actions en faveur de l'enfance et des femmes](#)

« BAMBINOS SERVICE », UN DISPOSITIF FLEXIBLE DE GARDE D'ENFANTS A DOMICILE

Services publics concernés

Petite enfance

Maître d'ouvrage

Deux associations, l'une de garde d'enfants, l'autre d'aide aux personnes âgées (ADAPAR)

Localisation

Lorient et Vannes (Morbihan)

Présentation de l'expérience

L'association « Bambinos Service » a été mise en place à Lorient pour répondre à une demande de garde d'enfants à des horaires où les crèches sont fermées. Ce dispositif permet, à la demande, d'assurer la garde de leurs enfants à domicile, à toute heure du jour et de la nuit, toute la semaine. Le service est essentiellement appelé très tôt le matin et très tard le soir, voire la nuit, par des parents ayant un rythme de travail décalé par rapport aux heures d'ouverture des crèches. 60% des usagers sont des mères de famille monoparentales.

Le coût de cette prestation varie en fonction des revenus des familles, de 1,50 à 7,60 euros par heure de garde, sachant que le coût réel est estimé à 18,30 euros. La CAF du Morbihan, engagée dans l'expérience dès sa conception, finance la différence.

Le caractère original de l'expérience réside dans le choix des intervenants (auxiliaires en puériculture et éducatrices) qui assurent plus qu'une simple garde : des activités d'éveil des enfants. Huit salariés ont assuré plus de 900 interventions à domicile pour 5 800 heures de travail, en deuxième année de l'expérience. En 2000, une antenne est ainsi ouverte à Vannes et trois postes supplémentaires sont créés grâce à l'ouverture de nouveaux partenariats financiers avec des collectivités et des comités d'entreprises.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcer le service de garde d'enfants, par un système de garde flexible destinée aux personnes travaillant en horaire décalé ou en recherche d'emploi.

Modalités de mise en œuvre

1. L'association ADAPAR, d'Aide aux Personnes Agées et Retraitées souhaite ouvrir un service de garde d'enfants et fait appel au savoir-faire d'une association de garde d'enfants ainsi qu'à la CAF. En 1998, la CAF décide de se lancer pour un an dans l'expérimentation de bambinos service, qui est rattaché à l'ADAPAR.

2. L'expérience est reconduite une deuxième année, à la fois pour consolider une demande encore faible de service et ouvrir de nouveaux partenariats financiers. Par voie de presse locale et de communication, les demandes affluent rapidement. Par ailleurs, les villes s'impliquent au travers des contrats enfance et temps libre ainsi que le conseil général et l'union européenne.

Partenaires

Financiers : CAF, Collectivités, CG, Union Européenne à travers le FSE

Moyens financiers

Coûts d'exploitation : 156 000 euros.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

A la condition qu'un besoin en service de garde à horaire décalé soit exprimé dans le Pays, l'expérience peut être reprise par une association de garde d'enfants à créer ou déjà existante.

La principale condition du transfert réside dans l'engagement financier de la CAF

Source : CRIT- Développement Rural - [Bambinos Service : un dispositif flexible de garde d'enfants](#)

RESEAU D'ANIMATION INTERCOMMUNAL

Services publics concernés

Culture, services aux jeunes

Maître d'ouvrage

Syndicat de développement du canton de Nierderbronn-les-Bains

Localisation

Canton de Nierderbronn-les-Bains (Bas-Rhin)

Présentation de l'expérience

A l'occasion de la réflexion autour d'une charte intercommunale, les acteurs socioculturels décident de mettre en place une politique d'animation socioculturelle et éducative à l'échelle du territoire. En partenariat avec la Fédération départementale des MJC et les associations locales, ils mettent en place et soutiennent des actions en direction des enfants. Un animateur est embauché à cet effet. L'organisation d'un forum des associations permet de mettre en réseau les associations du territoire et de mettre en place une meilleure gestion des salles polyvalentes et des animations ainsi que d'évaluer les besoins de formation des bénévoles. A l'issue de ce travail est apparue la nécessité d'envisager la création d'une structure au niveau local qui poursuivrait l'action engagée. Une association est créée ayant pour mission de mettre en œuvre des stratégies éducatives : activités socioculturelles et sportives, actions culturelles, actions d'animation en partenariat avec l'école, aide aux associations. L'association, « Réseau d'Animation Intercommunale », dans une perspective de partenariat et de développement local intercommunal, a pour objet la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle intercommunale en soutenant et développant les associations locales existantes. Pour cela, elle mène des actions :

- en direction de la petite enfance
- service à la vie associative : conseil, aide juridique, aide technique
- création d'actions de loisirs à destination des adultes
- mise en place d'un service de communication et d'information et de partenariat : groupes de travail et de réflexion (analyse, enquêtes) regroupant tous les partenaires, plaquette de présentation de toutes les animations intercommunales...

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mise en réseau des acteurs et professionnalisation des bénévoles

Insertion des jeunes ou des exclus

Modalités de mise en œuvre

A l'origine, convention de 3 ans entre la Fédération Départementale des MJC et la collectivité. Un animateur est chargé de la mise en place de la politique d'animation et de lancer les actions à destination des enfants par le soutien et le développement des associations locales.

La collectivité apporte les moyens financiers (poste d'animateur, actions). La FDMJC a la fonction d'employeur ; elle fournit l'accompagnement pédagogique, aide à la gestion des projets d'action et assure la formation des bénévoles. Une évaluation semestrielle est effectuée par un comité de pilotage (DDJS, Département, FDMJC, membres commissions « culture-animation », établissements scolaires, associations locales...).

L'association créée compte aujourd'hui 7 permanents.

Partenaires

A l'origine : MJC, écoles, collège, associations locales

Partenaires de l'association RESEAU : conseil général, DDJS, CAF, Syndicat de développement du canton de Niedebrohn-les-Bains, FDMJC, éducation nationale

Moyens financiers

Budget de fonctionnement 2000 : 2 600 000 F dont 65% Collectivités, 3% Europe, 13% Etat (emploi jeune), 7% Jeunesse et Sport, 10 % Conseil général.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Deux dimensions répondent à des besoins du Val d'Adour :

1. l'appui et l'apport de moyens d'animation à une action articulée en direction de la jeunesse,
2. la mise en réseau des acteurs et des interventions du secteur.

Source : CRIT- Développement Rural - [Réseau d'animation intercommunal](#)

EXTENSION D'UNE UNITE PETITE ENFANCE D'UN CHRS

Services publics concernés

Petite enfance

Maître d'ouvrage

Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)

Localisation

Ville de Gières (Isère)

Présentation de l'expérience

La halte-garderie du CHRS offre les services classiques de garde des enfants de 0 à 6 ans, initialement réservés aux enfants des parents qui y sont hébergés. Depuis 1994, la halte garderie s'est ouverte à l'ensemble des enfants de la ville de Gières, permettant une mixité sociale du public auquel elle s'adresse. L'accueil de 25 enfants des familles du CHRS et 12 enfants de la ville de Gières permet au CHRS de mieux s'intégrer dans la ville. Pour la ville de Gières, l'initiative permet de pallier au manque de place pour les enfants, soit l'économie d'un investissement immobilier important sans compter le savoir-faire de l'association dont elle peut bénéficier.

Outre la halte garderie, le CHRS fait l'expérience de la préparation de repas froids qui sont ensuite portés à domicile.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mutualisation des services en matière de garde d'enfants

Insertion sociale et mixage des populations

Modalités de mise en œuvre

Fruit d'une initiative conjointe de la ville et du CHRS, l'expérience s'est d'abord heurtée aux réticences de la CAF, pour laquelle un tel projet ne correspondait pas aux normes classiques. Ces réticences finalement vaincues, le projet a pu commencer. Une association commune entre le CHRS et la ville est créée pour gérer l'extension de l'unité petite enfance qui emploie 7 personnes (équivalent temps plein) et 3 personnes bénévoles.

Partenaires

Ville et CHRS

CAF et Département

Réseau AIR SDP (Inter Réseaux –Service de Proximité)

Moyens financiers

La halte-garderie perçoit une subvention globale de la ville. La CAF et les parents versent directement leur participation à la Ville

Subvention de fonctionnement perçue de la ville : 127 000 Euros, soit 99% du budget de fonctionnement (132 000 euros de chiffre d'affaire en 1997)

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'approche que peut retenir le Val d'Adour est l'adossement d'une structure d'accueil de la petite enfance à un établissement sanitaire ou social déjà existant, permettant une mutualisation des coûts (locaux, personnels de soin...) et une mixité sociale accrue.

Source : Extension d'une unité petite-enfance devenant alors commune à une collectivité et à un CHRS

« CHARLI CHAPLIN » : UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS

Services publics concernés

Petite enfance, jeunesse

Maître d'ouvrage

4 communes (8 800 habitants) et un comité d'établissement

Localisation

Vert-le-Petit (Essonne)

Présentation de l'expérience

En 1993, l'expérience vise à répondre aux problèmes de garde d'enfants rencontrés par les salariés de la SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs), premier employeur local. Le Comité d'entreprise, disposant d'un centre de loisirs en partenariat avec la municipalité de Vert-le-Petit, se tourne vers les communes environnantes afin de créer et faire fonctionner une halte garderie commune, qu'aucun des partenaires ne peut réaliser seul.

Le partenariat est concrétisé par la création d'une association (« Charlie Chaplin »), ainsi que la signature d'un contrat Enfance Intercommunalité avec la CAF. A côté du centre de loisirs d'une capacité de 60 places, dont les activités sont étendues, est créée une halte garderie pour l'accueil de 20 enfants. Elle prend place dans un local de la SNPE que l'association loue au comité d'entreprise. Sur les deux centres, deux personnes sont employées à temps plein et quatre à mi-temps (1 directeur, 3 animatrices, 2 auxiliaires de puériculture).

Ces deux services sont progressivement ouverts à d'autres entreprises qui n'ont pas de comité d'entreprise, mais cotisent à celui de la SNPE, ainsi qu'à de nouveaux comités d'entreprise. Une cinquième commune vient également rejoindre l'expérience après 2000.

Par ailleurs, des accords permettent à la crèche familiale gérée par la commune d'Itteville d'être ouverte aux enfants du comité d'entreprise de la SNPE.

La pérennité du système est assurée par une redistribution des places entre les entreprises et les collectivités : du fait du vieillissement de ses salariés, les potentiels des entreprises diminuent mais ceux des communes augmentent. Le comité d'entreprise de la SNPE projetait ainsi de s'intéresser aux adolescents ainsi qu'à l'accompagnement des personnes âgées.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcement des capacités d'accueil des jeunes et des petits enfants,

Amélioration de l'attractivité des bourgs et centres économiques du Pays

Modalités de mise en œuvre

1. Association autour d'un même projet des collectivités, du comité d'entreprise et de la CAF. La CAF s'engage et accepte d'assimiler le comité d'entreprise à une collectivité pour permettre la signature d'un Contrat Enfance Intercommunal

2. Au départ, le conseil d'administration de l'association comprend 10 membres, dont la moitié est nommée par le comité d'entreprise, quatre par les communes et un représentant par les parents. Chaque partenaire achète à l'association des droits de réservation de places pour les enfants (tickets), au coût de 2000 FF/place en halte garderie par exemple. Chaque partenaire revend ses tickets à ses ayants droits, selon ses propres critères sociaux. En fin d'année, le stock de tickets non utilisé par les communes pour le centre de loisirs est racheté par l'association, contrairement à ceux de la halte garderie qui nécessite obligatoirement la présence de trois salariés tous les jours, quel que soit le nombre d'enfants.
3. le système est évolutif puisqu'il s'ouvre progressivement à de nouvelles entreprises et communes, de même que ses activités se diversifient.

Partenaires

Comité d'entreprise et Commune, CAF

Moyens financiers

Investissement : 1 000 000 FF (1995), dont 250 000 financé par la CAF

Exploitation : 1 500 000 FF par an (2000) dont environ 50% de charges salariales

Le centre de loisirs perçoit de la CAF une subvention d'équilibre de 15 F/jour/enfant et 25F/jour/enfant pour la halte garderie

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

La possibilité d'un partenariat entreprise-collectivités est liée à l'engagement fort des responsables du comité d'entreprise, dont les moyens sont également suffisants. Le Val d'Adour pourrait adopter le principe d'un partenariat plus large, mobilisant plusieurs entreprises de taille variée. L'équipement pourrait être implanté sur une zone d'activités.

Le transfert est également conditionné à l'adhésion de la CAF à un projet inhabituel.

Source : CRIT- Développement Rural - [Constitution d'un partenariat public/privé pour la réalisation de structures d'accueil de la petite enfance](#)

LA SOURCE : L'INTERTION SCOLAIRE PAR L'ART ET LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Services publics concernés

Enfance, jeunesse

Maître d'ouvrage

Association la Source

Localisation

VerneUILs sur Avre et ses environs (Haute Normandie)

Présentation de l'expérience

Née en 1994 de la rencontre d'un artiste et d'un éducateur, l'association La Source a pour objectif de lutter contre l'exclusion scolaire et sociale des jeunes. Elle fait ainsi le pari d'associer trois secteurs différents, l'art, le social et l'éducatif, qui se traduit par :

- une convention de 5 ans signée avec l'Education Nationale pour l'accompagnement scolaire des enfants en dehors du temps scolaire. Cet accompagnement s'effectue canton par canton dans les mairies et parfois au sein des familles, dans le cadre d'un pacte d'objectif associant l'enfant, sa famille et l'association.
- pour que cette démarche d'accompagnement soit l'occasion d'une ouverture sur les autres, l'association anime des classes artistiques. Ces classes d'art font l'objet de contrats avec différentes écoles du territoire pour organiser des projets à long terme sur l'année (à raison de 4h par semaine, les mercredis) et des stages d'une semaine pendant les vacances scolaires. Ces temps périscolaire mobilisent un animateur et la participation d'artistes de renom, qui facilitent l'implication des jeunes.
- l'accueil de classes d'art à la demande des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) hors du territoire, permis par l'ouverture d'un centre d'hébergement qui dispose de 30 couchages.
- la création d'une résidence d'artiste, qui constitue un pôle de développement artistique du territoire en organisant des manifestations culturelles.

Le personnel de la source se compose de 7 salariés, dont un directeur, un conseiller artistique et un coordinateur qui assure la liaison entre les parents, l'école et les partenaires sociaux. Les ateliers du mercredi sont animés par deux personnes à temps partiel.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Développement des activités périscolaires, sur la base d'un partenariat entre l'Education Nationale et le monde associatif

Modalités de mise en œuvre

1. Dès l'émission de l'idée de l'opération en 1991, des contacts sont établis avec l'Education nationale et permettent de définir les objectifs de l'association.
2. En 1994, après avoir organisé les premiers vernissages, plusieurs partenaires privés se joignent à l'opération (Nina Ricci, Le franc Bourgeois, ... ainsi qu'une association regroupant des entreprises du territoire).
3. En 1996, avec l'aide de ses mécènes, l'association acquiert des locaux industriels à réhabiliter. De nouveaux partenariats sont ouverts avec des acteurs publics, qui interviennent chacun selon leurs domaines de compétence : la Direction des Affaires Culturelles (développement artistique), la CAF (agrément « centre social »), le CG (insertion),...
4. En 2000, la multiplication des partenariats financiers et le succès rencontré de l'opération auprès des jeunes et des parents permettent à l'équipe de grossir à 11 emplois, dont un instituteur mis à disposition de l'éducation nationale.

Partenaires

Financiers : Ministère Education Nationale, DRAC, CG, CR, DDASS, CAF, Jeunesse et Sport, ANPE

Mécènes : Nina Ricci, Le Franc Bourgeois, Cartier, Fondation COPRIM, Paribas, Fondation de France, Générale des Eaux

Moyens financiers

Fonctionnement : 2 000 000 FF (1997) puis 3 000 000 FF (2000) financé à 60% par les partenaires privés (fondations, entreprises) et à 40% par les organismes publics.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'expérience est intéressante pour le Val d'Adour à deux titres :

- l'approche globale de l'enfant au profit de l'insertion scolaire, à partir du développement d'une activité périscolaire menée en partenariat entre l'école et les associations
- le développement d'un pôle artistique de qualité en milieu rural, rendu possible par la mobilisation financière des entreprises du territoire.

Source : CRIT- Développement Rural - [Insertion scolaire et prévention en milieu rural](#)

SANTE ET PERSONNES AGEES

ASSOCIATION POUR UNE REPOSE GLOBALE AUX PROBLEMES DE SANTE EN MILIEU RURAL

Services publics concernés

Services médico-sociaux

Maître d'ouvrage

Association « Lubersac Santé »

Localisation

Canton de Lubersac (Corrèze)

Présentation de l'expérience

Les professionnels de santé et sociaux d'un canton rural créent une association pour répondre de façon globale aux problèmes de santé de la population. L'association rassemble au sein de quatre collèges tous les professionnels de santé du canton (médecins, infirmiers...), les élus, la population, les caisses et les organismes publics/parapublics, en rapport avec la santé et la population.

Une première opération soutenue par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a consisté en l'expérimentation de l'Hospitalisation Externe à Domicile qui constitue une alternative à l'hospitalisation. Elle a servi de base à une opération pilote reproduite dans quatre lieux différents en collaboration avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

L'intérêt de cette expérience réside dans :

- la mise en réseau de l'ensemble des professionnels médico-sociaux d'un territoire permettant l'organisation et la coordination des actions de prévention, la mise en oeuvre d'une formation continue pour l'ensemble des professionnels, l'organisation d'un réseau de santé, l'articulation du médical et du social,
- la participation effective de la population à la définition de la politique de santé.

Les enseignements de ces deux opérations servent aujourd'hui à l'élaboration et la mise en oeuvre du concept des réseaux de santé.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mise en réseau de l'ensemble des professionnels médico-sociaux

Amélioration de l'offre de soins

Maintien à domicile des personnes âgées

Modalités de mise en œuvre

Phase expérimentale : L'organisation de l'HED (Hospitalisation Externe à Domicile) s'appuie sur :

- un secrétariat médico-social qui assure la coordination des intervenants (caisses, URSSAF, services administratifs, assistantes sociales, associations d'aides à domicile...), l'organisation des réunions et la gestion des prestations,
- des réunions de coordination regroupant l'équipe soignante, la famille, l'assistante sociale, l'aide à domicile qui définissent la prise en charge médicale et sociale du patient,
- une aide financière aux familles : indemnité compensatrice et allocation garde-malade.

L'association créée assure l'ensemble de ses fonctions.

Partenaires

MSA (nationale et départementale), CNAM, ensemble des partenaires médico-sociaux.

Moyens financiers

Financement public : 1 184 000 F (hors soins) pour 3 années d'exercice (1985 à 1988) dont 300 000 F Ministère de la Santé, 125 000 F DATAR, 145 000 F Département, 75 000 F MSA Nationale et 539 000 MSA Corrèze.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Le transfert de l'innovation nécessite d'une part une volonté partagée des acteurs médico-sociaux locaux de travailler en étroite collaboration et de façon coordonnée, et d'autre part la participation, au côté des professionnels de santé, des élus, des institutions et organismes spécialisés et de représentants de la population.

Source : CRIT- Développement Rural - [Association pour une réponse globale aux problèmes de santé en milieu rural \(Lubersac Santé\)](#)

MAISON MEDICALE DE GARDE (CADRE EXPERIMENTAL)

Services publics concernés

Professionnels de la santé

Maître d'ouvrage

Collectif de partenaires régionaux du nord Pas de Calais : DRASS, AHR, DDASS, Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, URMEF, Syndicats des médecins libéraux, fédérations hospitalières, URCAM

Localisation

Nord-Pas-De-Calais

Présentation de l'expérience

Dans un cadre expérimental, un collectif de partenaires régionaux de la santé du Nord-Pas-De-Calais (publics privés), lance un appel à projet pour la constitution de maisons médicales de garde, susceptibles de pouvoir bénéficier d'un financement au titre du FAOSV.

La maison médicale de garde permet d'offrir aux patients une permanence de proximité pour le traitement des urgences et aux praticiens libéraux des conditions d'exercice plus attractives : absence de déplacement du médecin de garde, rupture avec l'isolement de la garde, celle-ci pouvant associer plusieurs professionnels...

La maison médicale de garde est portée et gérée par des médecins libéraux. Ces derniers assurent également les consultations médicales, dans des locaux spécifiques et permanents qui sont clairement identifiés. Les locaux sont équipés pour traiter les urgences, effectuer un examen biologique ou radiologique et disposent d'une salle de repos pour les médecins.

La maison médicale de garde est ouverte en dehors des heures d'ouverture des cabinets libéraux du territoire, à savoir la nuit, les week end et les jours fériés. Elle n'est pas nécessairement ouverte toute l'année. Un accueil téléphonique est assuré par un secrétariat médical aux heures d'ouverture de la structure ; en dehors de ces horaires, une boîte vocale délivre les services à contacter (médecin généraliste, centre 15,...).

La maison de garde a en effet des liens formalisés avec les professionnels et organismes de la santé locaux, les pharmacies de garde et les transporteurs privés. Elle facilite également les liens avec les services sociaux.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Accès permanent aux soins d'urgence

Améliorer l'attractivité du territoire pour les médecins libéraux

Mise en réseau des professionnels médico-sociaux

Modalités de mise en œuvre

En cours, après lancement d'un appel à projet. La maison médicale de garde doit résulter de l'initiative des professionnels de santé. Elles ont également vocation à s'intégrer dans un projet plus large de maison de la santé libérale.

Partenaires

Partenaires financiers :

Etat à travers le FAQSV (Fonds d'aide à la qualité des soins de ville) et le FORMMEL, subventions des ARH,

Collectivités territoriales (locaux,...), Conseil général,

Partenaires de projets : groupement de médecins libéraux

Moyens financiers

Non connus

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'intérêt de la maison médicale réside dans l'amélioration des conditions de travail de garde des médecins libéraux, susceptible de rendre le pays plus attractif pour de jeunes médecins.

Ici aussi, la réflexion pourrait débiter à titre expérimental et démonstratif sur seulement une ou deux maisons de garde, sur les centres bourgs qui connaissent les plus fortes problématiques pour la relève des médecins libéraux.

Source : Centre de Ressource RCT

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SANTE POUR TOUS

Services publics concernés

Professionnels de la santé

Maître d'ouvrage

CCAS de Fourmies

Localisation

Canton de Fourmies dans le département du Nord

Présentation de l'expérience

A la suite de constats de dysfonctionnements au sein des acteurs médico-sociaux et de difficultés à répondre aux besoins des populations, un groupe de pilotage et des groupes de travail se mettent en place afin de permettre aux différents acteurs et aux institutionnels de se rencontrer, de faire émerger les problèmes et d'envisager ensemble les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la population (faciliter l'accès aux soins).

Ce réseau, créé en 1995, qui comptait initialement 50 personnes, en compte aujourd'hui 93 issues de 46 structures différentes.

La mise en place du réseau a permis de pallier le manque de coordination entre tous les acteurs grâce à une approche globale et la contribution d'un systémicien. Les acteurs se sont ouverts aux modes et aux domaines d'intervention de chacun. Cela a contribué fortement au décloisonnement des interventions et à la recherche de synergie entre les actions menées.

Ce réseau mène ainsi un objectif unique de « rendre un meilleur service à l'utilisateur dans sa globalité par le biais d'un meilleur accès aux soins » à travers plusieurs fonctions :

- observatoire social et veille
- recherche de solutions
- identification des ressources existantes pour un accompagnement et une orientation optimums des personnes...

Par ailleurs, le réseau a initié un certain nombre d'actions telles que l'organisation d'une journée à thème sur « l'éthique du réseau ». Il a participé également à la réflexion nationale sur les problématiques d'accès aux soins et à la santé par la mise en place de 3 groupes de travail.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Mise en réseau de l'ensemble des professionnels médico-sociaux

Accès aux soins de proximité

Modalités de mise en œuvre

Le réseau s'est mis en place de la manière suivante :

- 1^{ère} réunion partenariale réunissant 50 professionnels
- création d'un comité de pilotage associant les institutionnels à la réflexion. Il compte aujourd'hui 29 membres et se réunit en moyenne 2 fois par an. Il valide le budget du réseau, ses orientations et les projets à mener.
- mise en place de groupes de travail sur les procédures administratives et la perception de l'accès aux soins et à la santé par les professionnels du réseau. Les groupes se réunissent tous les mois. Ils ont donné lieu à la rédaction d'un guide partenarial.
- réorganisation des groupes de travail autour de trois groupes chargés de réfléchir selon les publics cibles : les personnes âgées, les jeunes, les administratifs.
- fusion des groupes de travail en un seul dont l'objet est d'identifier les problèmes et de trouver des solutions collectives.
- signature d'une charte partenariale

Partenaires

Partenaires financiers : Etat, Région, établissements publics locaux

Partenaires de projets : CAF, CPAM, Conseil général, Conseil régional, DDASS, DRASS, Education nationale, Trésor Public, association les « restos du cœur », associations d'insertion, cellule d'appui RMI, UDAF, syndicats de médecins, centre hospitaliers, surveillant service alcoologie CHA...

Moyens financiers

Budget 2000 : 66 625 €

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'intérêt de cette opération réside dans les modalités de mise en réseau des acteurs. Si les administrations des trois départements d'appartenance du Val d'Adour montrent une adhésion contrastée, la réflexion pourrait débiter à titre expérimental et démonstratif sur seulement un ou deux départements.

Source : CRIT- Développement Rural - [Mise en place d'un réseau de santé pour tous](#)

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE PAR LA POSTE

Services publics concernés

Portage de repas à domicile

Maître d'ouvrage

SIVOM de Vabre

Localisation

6 communes du canton de Vabre et la sous préfecture de Castres (Tarn)

Présentation de l'expérience

Utilisant les moyens de transport de la Poste, le SIVOM du canton de Vabre fait porter des repas aux personnes isolées que le désirent. Quatre véhicules équipés chacun d'un container frigorifique vont chercher les repas aux cuisines du Centre Social et d'une maison de retraite pour les distribuer lors de la tournée du facteur. Vingt cinq repas froids par jour sont ainsi distribués. La transférabilité de cette action nécessite la présence de la Poste et de cuisines communales (cantines scolaires ou autre) sur le terrain.

La mise en place de ce service a contribué à sauvegarder les tournées des préposés des bureaux de poste de Vabre et de Saint Pierre-de-Trivisy (et donc de services postaux sur ces petites communes rurales) et à maintenir des personnes âgées à domicile.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Maintien du service postal dans les communes rurales

Accessibilité du service pour les publics fragiles

Modalités de mise en œuvre

L'opération fait partie de l'engagement de la Poste dans l'aménagement du territoire annoncé par la Direction Régionale de Toulouse et dans d'autres opérations commerciales sur le Département. Un transfert de l'opération nécessite donc une volonté politique de la Poste de s'engager dans le développement de nouveaux services au public en partenariat avec des collectivités locales et des associations. Il suppose également que les préposés de la Poste en milieu rural acceptent que ces nouvelles tâches fassent partie intégrant de leur travail.

Les containers sont financés et entretenus par le SIVOM. La Poste perçoit 9 F (1.37€) par repas pour le transport. Chaque repas est facturé 39 F (5.95€) au consommateur. Le coût est relativement modeste pour le SIVOM et le consommateur.

Une convention de portage de repas à domicile est signée entre le SIVOM de Vabre, la Poste et l'association Aide à Domicile en Milieu Rural. Cette convention décrit de manière

précise les engagements de chacun des partenaires (responsabilité du conditionnement des plateaux repas, du transport, les relations entre les partenaires...).

Le dispositif frigorifique a reçu l'agrément de la Direction des Services Vétérinaires et de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

La promotion de ce service est assurée par la Poste et relayée par les maires concernés et le SIVOM.

Partenaires

SIVOM, La Poste, l'ADMR

Moyens financiers

Coûts d'investissement : 160 000 F (4 cabines frigorifiques)

Coût d'exploitation annuel : les véhicules font partie du parc automobile de la Poste et servent les missions de celle-ci. Il n'y a pas eu d'achat de véhicule dédié à cette opération. .

Ressources :

- pour la Poste : 9 F par repas soit 50 000 F net annuel
- pour le SIVOM : 30 F par repas versés par les usagers à l'ADMR qui paie les repas aux cuisines centrales
- 50 F pour le droit d'accès au service pour tout nouveau client.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Ce type d'opérations pourrait participer au maintien des points de contact de La Poste dans des zones où ces implantations sont menacées. Sa mise en œuvre devrait s'inscrire dans un partenariat général entre les collectivités du Pays (GIP, EPCI) et La Poste et pourrait être expérimentée dans un premier temps dans un seul département.

Source : CRIT- Développement Rural - [Portage de repas à domicile par La Poste](#)

CENTRE PERINATAL FONCTIONNANT GRACE A UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Services publics concernés

Maternité de proximité

Maître d'ouvrage

Hôpital (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et clinique

Localisation

L'Arbresle (Rhône)

Présentation de l'expérience

Créé en 1997, le Centre Périnatal se définit comme une structure obstétricale de proximité axée sur la surveillance pré et postnatale avec hospitalisation. Il s'articule en réseau avec le plateau technique d'une clinique distant de 25 km. Le séjour postnatal de L'Arbresle peut également intéresser les maternités classe 2 ou 3 dans le cas de sur occupation des lits dans ces établissements.

Un cahier des charges spécifique prévoit un retour de la parturiente sur le Centre Périnatal de L'Arbresle en ambulance : 6 h après l'accouchement et accompagnée d'une auxiliaire de puériculture s'il s'agit d'un accouchement normal et 24 h après sous la surveillance d'une sage-femme si la patiente a subi une césarienne.

La surveillance de proximité des grossesses pathologiques s'appuie sur le réseau créé avec la clinique (de classe 2) : protocoles de surveillance et de soins communs, dossier informatisé commun, organisation efficace des transferts "*in utero*" constituant ainsi une prise en charge nouvelle.

Les sages-femmes assurent la surveillance des hospitalisées pré et postnatales et de leur enfant en postnatal. Elles participent aux consultations prénatales et ainsi à la surveillance des grossesses. Elles réalisent toutes les consultations en urgence et organisent avec l'obstétricien la surveillance, la thérapeutique, éventuellement le transfert à la clinique ou en maternités niveau 3.

Elles font un travail d'information ou de conseil. Elles informatisent tous les dossiers obstétricaux y compris pour les mères ne venant à L'Arbresle que pour le séjour postnatal. Elles assurent les séances de préparation à la naissance au Centre Périnatal et une fois toutes les deux semaines à la Piscine de L'Arbresle. Elles participent aux réunions de l'Hôpital, du Centre Périnatal et du réseau.

Une secrétaire médicale à mi-temps assiste l'équipe du Centre Périnatal pour l'ensemble des tâches administratives.

Une réunion de réflexion médicale est organisée à propos de dossiers difficiles. Elle réunit obstétriciens, sages-femmes, pédiatre et anesthésiste. C'est ce travail de réflexion

pluridisciplinaire, portant sur la pathologie du nouveau-né et sa prévention en amont, qui peut contribuer à l'amélioration du fonctionnement du centre. Cela correspond d'ailleurs au but et à la logique du plan de périnatalité qui se met en place.

La collaboration avec les services de Médecine de l'Hôpital contribue aussi à améliorer la surveillance de la grossesse et du séjour postnatal, avec le médecin de garde qui assure une permanence médicale, avec l'accès à différents spécialistes, le phlébologue, le cardiologue, l'O.R.L. et avec le travail de l'équipe des psychologues et des kinésithérapeutes.

Des réunions avec le service "santé prévention" du canton de l'Arbresle (PMI) sont organisées chaque trimestre. La collaboration entre le Centre Périnatal de l'Arbresle et la Clinique s'est progressivement constituée avec par exemple :

- l'intégration des obstétriciens de l'Arbresle dans l'équipe obstétricale de la clinique avec participation au roulement des gardes sur place et participation occasionnelle des obstétriciens de la clinique à la surveillance des hospitalisées de l'Arbresle,
- l'acceptation par les anesthésistes de la clinique d'une rémunération au tarif conventionnel Groupe1 pour les parturientes de l'Arbresle,
- le travail et la mise en commun des protocoles de soins et de surveillance organisant la prise en charge pré et postnatale des grossesses normales et pathologiques,
- le travail commun d'élaboration des protocoles de transfert de la mère et de l'enfant quelques heures après la naissance.
- avec l'informatisation du dossier obstétrical et l'évaluation des pratiques et des résultats,
- etc.

En prénatal, des séances de préparation à l'accouchement sont accompagnées de moment d'expression et de rencontre entre futures mamans. Les futurs ou nouveaux pères ont également la possibilité de participer à un espace d'échange qui leur est réservé.

Enfin, des séances de massage du nouveau-né sont organisées chaque semaine. Ainsi s'organise une prise en charge globale de la famille, de l'amont vers l'aval, pour une qualité optimale des services rendus à la population.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Maintien d'un service de maternité de proximité

Mutualisation des moyens et des compétences des acteurs de la santé

Modalités de mise en œuvre

En 1997, le directeur de l'hôpital de l'Arbresle, menacée de fermeture, propose une solution alternative alliant maintien d'un service d'accouchement de proximité et l'externalisation d'une partie de l'activité en instaurant un partenariat avec une clinique pour le suivi périnatal des femmes.

Partenaires

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Clinique privée
Communauté de communes
Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Moyens financiers

Fonction des conditions de mise en oeuvre.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Ce type d'opérations pourrait participer au maintien des services hospitaliers sur le Pays et s'inscrire dans la réouverture d'un centre périnatal de proximité. Sa mise en œuvre devrait obtenir l'accord de l'ARH Midi-Pyrénées et s'inscrire dans un partenariat général entre les collectivités du Pays (GIP, EPCI), la DDAFS, les cabinets de médecins et/ou de sages-femmes et pourrait être expérimentée dans un premier temps à partir de l'antenne hospitalière d'Aignan.

Source : CRIT- Développement Rural - [Création d'un centre périnatal avec possibilité d'hospitalisation grâce à l'instauration d'un partenariat public-privé](#)

Autre fiche sur le partenariat public-privé dans le domaine de la santé : [Partenariat public/privé pour le maintien d'un pôle de santé](#)

Autres sites : [Les Maisons de Naissance en France](#) (voir même site pour Québec et d'autres pays)

TRANSPORT ET MOBILITE

LES TAXI TER

Services publics concernés

Transport à la demande

Maître d'ouvrage

SNCF

Localisation

Région Bourgogne, Alsace, Midi-Pyrénées

Présentation de l'expérience

Le service de transport à la demande par taxi assure l'acheminement individualisé des voyageurs munis d'un billet de train entre leur domicile et la gare desservie la plus proche, et inversement.. Conçu au départ en 2000 pour faciliter les déplacements domicile travail des abonnés de la SNCF, le dispositif n'est ouvert qu'à certain train (matins et soirs) et à certaines gares de rattachement bien identifiées (cinq à dix gares, selon les régions). En Midi-Pyrénées la clientèle des taxi-TER reste essentiellement des salariés, une quarantaine de personnes étant transporté par mois.

Une réservation doit être effectuée au plus tard la veille du voyage, avant 17 heures, auprès de la gare de rattachement ou d'un transporteur partenaire (taxi ou ambulancier) proposé pour chaque gare de rattachement. Une somme de 2,10 euros par personne s'ajoute au prix du voyage SNCF, réglée au chauffeur de taxi. L'heure du passage du taxi TER est précisée lors de la réservation. Le complément du coût du transport pour le taxi est régularisé par la SNCF à chaque fin de mois.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Renforcement de l'attractivité des pôles structurant

Accès aux transports pour les personnes à mobilité réduite

Modalités de mise en œuvre

1. Etude de la SNCF sur les possibilités d'acheminement de la clientèle abonnée, du domicile au travail, qui abouti à l'expérimentation du concept de taxi-TER pour une année
2. Identification des lignes de train et des gares de rabattement, elles-mêmes responsable de l'identification de partenariat avec les transports privés.



Partenaires

Transporteurs privés

Moyens financiers

Non connus

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

Ce type de dispositif peut intervenir en complément des lignes de transport existantes, afin de rabattre les usagers de la SNCF vers les gares de Tarbes, Pau...

Les gares ne constituent pas le seul lieu susceptible de faire converger les déplacements, le Pays peut renforcer de cette manière l'attractivité régulière des centres bourgs, des marchés, etc.

Source : SNCF – TER - [Taxis TER à la demande](#) / [Transports par Taxi TER : un service à votre porte](#)
/ [Les taxis TER Picardie, c'est facile !](#) /

« TAXITUB » UNE GESTION INFORMATISEE DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Services publics concernés

Outil informatique d'aide à la gestion du transport à la demande.

Maître d'ouvrage

Collectivités et intercommunalités assurant la compétence transport.

Localisation

Expérience initiale à Saint Briec (Côte d'Armor), reproduite à Grasse-Antibes, sur la Communauté de communes du Poher (Bretagne), en Italie (ville de Terni) et en Espagne (ville de Grenade).

Présentation de l'expérience

L'expérience porte sur la mise en place de lignes virtuelles de transport collectif et de transport à la demande, exclusivement gérées par un système informatique (le logiciel Optitid) qui reçoit les demandes de réservation du client, élabore les itinéraires des transporteurs, recherche et appelle le véhicule retenu pour lui proposer la course. Le système informatique permet une adaptation optimale de l'offre à la demande et une économie des frais de fonctionnement, liée à un meilleur taux de remplissage des véhicules et à une gestion humaine réduite.

Le système propose deux formes de services :

- des lignes « virtuelles » (mode fixe), qui présentent les mêmes caractéristiques qu'une ligne classique (trajet fixes, arrêts matérialisés, horaires déterminés...) à la différence qu'elles ne sont actionnées que si une réservation a été effectuée par téléphone ou par Internet au plus tard 45 minutes avant le départ prévue.
- un transport à la demande (mode dynamique), géré par le système informatique. Le client peut réserver son voyage 24h/24 et 7j/7 soit par téléphone (via un serveur vocal ou un opérateur) soit par Internet. Doivent être précisés les arrêts de départ et d'arrivée, la date et l'heure souhaitées et le nombre de personnes à transporter.

Outre la gestion du transport, le système informatique permet un suivi efficace du service par l'édition de statistiques, la facturation automatique et le recueil des remarques sur une messagerie.

Démarré en 1990 à Saint Briec, l'objectif était de desservir une partie de la population localisée en zone périurbaine peu dense, lorsque la desserte régulière par le transport en commun n'était pas permise. En 2001, 17 transporteurs (publics et privés) sont associés à l'opération (nommée TaxiTub), pour 21 véhicules. Le délai de réservation intervient entre 10 jours et 45 mn avant la course. Le paiement du service se fait de deux façons, suivant le choix de l'utilisateur :

- paiement de la course au ticket, dont la tarification est fixée à 6F (2001) par déplacement avec droit à une correspondance sur les lignes régulières.

- abonnement mensuel donnant droit à un nombre de voyages illimité pendant le mois (155F)

Dans les secteurs périurbains, la clientèle est essentiellement composée d'abonnés qui se déplacent pour le travail ou pour l'école. Au total 8200 courses ont été commandées en 2001

En 1999, l'expérience a été renouvelée sur le territoire très peu dense de la communauté de communes de Poher (dite TaxiCom'). Elle associe quatre artisans-taxis qui possèdent chacun un véhicule qui circule pour le compte de l'opération 3 demi-journées par semaine (mardi et samedi le matin, mercredi toute la journée). La réservation de la course doit se faire au plus tard la veille à 17h30. En 2001, la participation financière du client était de 12F par déplacement. 700 déplacements ont été effectués en 2000, transportant une clientèle importante de personne à mobilité réduite.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Desserte des zones rurale peu denses : déplacement vers les bourgs centres et les services qu'ils proposent, déplacement entre communes isolées

Transport de personnes à mobilité réduite (personnes âgés, jeunes, catégories sociales défavorisées)

Mise en réseau des acteurs du transport

Développement de l'utilisation des NTIC

Modalités de mise en œuvre

1. En préalable, la mise en place du système nécessite de bien définir les caractéristiques du service de transport à la demande (les lignes fixes, le mode de rémunération, les transporteurs partenaires...). La flotte de véhicule peut être formée de minibus ou bus propres (gérés par la collectivité) et des taxis ou des ambulances qui s'engagent dans l'opération.

2. L'installation du système informatique, qui est : un serveur fonctionnant sous UNIX, des cartes téléphoniques DIALOGIC, l'arrivée de lignes analogiques dédiées au serveur vocal...

3. A Saint Briec, TaxiTub est géré par un opérateur à mi temps, dont le salaire est assuré par la Communauté d'agglomération.

Partenaires

Collectivités, ADEME (aide à la recherche de solution de transports économes),

Programme Européen SAVE II

Artisans-Taxis

Moyens financiers

Investissement : Acquisition du matériel informatique et de la licence d'exploitation du progiciel « Optipod » détenu par la Communauté d'Agglomération de Saint Briec.

Fonctionnement : A Saint Briec, l'artisan-taxi est rémunéré par la collectivité sur la base de 6,40 F au kilomètre et 11,50 F de prise en charge (1996), uniquement sur la portion de ligne utilisée.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'intérêt technique de l'informatique est de mettre en œuvre le droit de transport pour tous dans des conditions favorables en terme de services (possibilité de réserver 24h/24, facturation automatique...), d'optimisation des transports réalisés (taux de remplissage des véhicules, rabattement des personnes vers les pôles structurant du pays ...) et de protection de l'environnement en limitant les émissions de polluant.

Sa réussite suppose néanmoins l'engagement des artisans taxi ou des ambulanciers, dont l'activité se verra conforter.

Source : CRIT- Développement Rural - [Mise en oeuvre d'un système de lignes virtuelles de transport collectif à la demande d'activités](#)

« DISTRINAVETTE » : TRANSPORT A LA DEMANDE

Services publics concernés

Transport à la demande, transport individuel alternatif (piste cyclable)

Maître d'ouvrage

District de Saverne (27 communes)

Localisation

Saverne (Bas-Rhin)

Expérience reprise dans le district de Lamballe (Côtes-d'Armor)

Présentation de l'expérience

Le système de transport collectif mis en place en 1994 propose deux services :

- un service à la demande, sans itinéraire préétablie, fonctionne 5 jours par semaine (du lundi au vendredi). Une liaison téléphonique, directement reliée au chauffeur du car par radio-téléphone, permet aux usagers d'effectuer leur demande à tout moment de la journée. La commande doit cependant être formulée au plus tard 24h avant le déplacement, afin que le chauffeur puisse contacter les clients pour confirmer et organiser son itinéraire. Dans la mesure du possible, le service est rendu « porte à porte ». Le matin même, le chauffeur accepte de prendre les clients de dernière minute s'ils se trouvent sur son itinéraire.

- un service de ligne « marché de Saverne », le jeudi matin, permet à tous les habitants du district d'effectuer des allers-retours vers le marché de Saverne dans la matinée.

L'exploitation du service a été confiée à partir de 1999 à un transporteur privé, qui fonctionne avec un minibus de 17 places et emploie un chauffeur. La tarification se fait par zone (coût fixe sur une zone donnée), avec un prix unitaire fixé à 10 FF (1999) ou 80 FF pour l'achat de 10 unités. Les déplacements inter-zones coûtent deux unités à l'utilisateur.

La convention d'exploitation prévoit une garantie de recette pour l'exploitant, qui est assurée par le District. Pour les trajets plus éloignés, il est fait appel à des taxis dans le cadre d'une convention entre l'exploitant et les artisans taxi. Enfin, un car de 50 places est mobilisé certains jours de forte demande.

Distrinavette a permis d'effectuer en moyenne 1 200 trajets par mois, dont 65% pour des déplacements des communes rurales vers la ville de Saverne (10 000 habitants). La clientèle est constituée en majorité d'inactifs et de personnes âgées.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Développer l'attractivité des bourgs centres, de leurs services et des marchés

Transport de personnes à mobilité réduite, personnes âgées en particulier

Modalités de mise en œuvre

1. Une enquête des besoins en matière de déplacements a permis de bien définir les caractéristiques du service de transport à la demande souhaitée
2. Après appel d'offre, signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du service, avec un transporteur privé, pour une durée de 5 ans. Le District s'engage à couvrir le déficit d'exploitation, clairement établi et contractualisé dès la conception du projet.

Partenaires

Financier : Communauté de Commune, Conseil Général

Autres : Transporteur privé, Artisans-Taxi

Moyens financiers

Charges approximatives de 500 000 FF (1999) pour le District, comprenant les frais de promotion et la réalisation de 1200 trajets par mois, soit une couverture des charges par les recettes de près de 30%.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'expérience peut être intéressante pour desservir les marchés du Val d'Adour et permettre une plus forte mobilité des personnes âgées

L'application de cette expérience peut générer des déficits d'exploitation, que la collectivité devra prendre en charge. Il faut également rester vigilant dans les conditions de mise en œuvre afin d'éviter d'instaurer une concurrence déloyale avec les transporteurs existant et garantir une bonne complémentarité avec leurs services.

Source : CRIT- Développement Rural - [Création d'un système de transport à la demande](#)

« PASS THELLE BUS » : TRANSPORT A LA DEMANDE

Services publics concernés

Transport à la demande

Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Thelle (36 communes)

Localisation

Communauté de communes de Pays de Thelle (Oise)

Présentation de l'expérience

La Communauté de communes a créé depuis le 3 février 2003 un service de transport à la demande à destination des gares et des bourgs centres par minicar.

Ce service fonctionne grâce à OPTIO, la centrale d'information du département et de réservation (n°Azur, prix d'un appel local). Les opérateurs enregistrent les demandes de transport pour le Pass Thelle Bus et peuvent vous renseigner sur les moyens de déplacement dans l'Oise.

Si il n'y a pas de réservation, le car ne circule pas.

La Communauté de Communes passe par un prestataire de services qui utilise 4 minicars.

Le minicar dessert les gares de Chambly, Mouy et Saint-Sulpice de 6h00 à 9h00 et de 18h00 à 20h00 pour assurer une correspondance avec les TER. Un vient chercher les habitants au centre de la commune ou du hameau et le dépose à la gare la plus proche.

Le minicar dessert les bourgs centres. Il vient chercher les habitants à domicile et les dépose à un arrêt central proche des commerces et/ou de la place du marché. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ainsi que le samedi matin pour Chambly.

Le service de réservation fonctionne de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi et le samedi jusqu'à 12h00. Les réservations doivent être passées au plus tard la veille avant 17h30. L'opérateur donne immédiatement l'horaire du passage et rappelle en cas de modification si d'autres habitants font une demande. Les voyages peuvent être réservés jusqu'à un mois à l'avance.

La tarification est unique quel que soit la zone géographique desservie : 4€ aller-retour, 15€ le carnet de 10 tickets et 50€ l'abonnement mensuel.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Développer l'attractivité des bourgs centres, de leurs services et des marchés

Transport de personnes à mobilité réduite, personnes âgées en particulier

Modalités de mise en œuvre

Etude transport et déplacements réalisée en 2000.

Partenaires

Conseil Régional et Conseil Général

Moyens financiers

Financé à 70% par la région et 30% Communauté de Communes

La Communauté de Communes emploie un agent à mi-temps sur cette mission

Centre d'appel géré par le Conseil Général et co-financé par la région

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'expérience peut être intéressante pour desservir les marchés du Val d'Adour et permettre une plus forte mobilité des personnes âgées

L'application de cette expérience peut générer des déficits d'exploitation, que la collectivité devra prendre en charge. Il faut également rester vigilant dans les conditions de mise en œuvre afin d'éviter d'instaurer une concurrence déloyale avec les transporteurs existant et garantir une bonne complémentarité avec leurs services.

Source : Site Communauté de communes du Pays de Thelle <http://www.cc-paysdethelle.fr/thelle/document190.html>

TRANSPORT A LA DEMANDE PLATEAU DE MONTBAZENS

Services publics concernés

Transport à la demande

Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Plateau de Montbazens (12 communes)

Localisation

Communauté de communes du Plateau de Montbazens (Aveyron)

Présentation de l'expérience

La Communauté de communes a mis en place un service de transport à la demande par minicars pour relier les bourgs centres. Ce service a été mis en place en 1992. Le Conseil Général de l'Aveyron co-finance ainsi 36 services de transport à la demande sur le département. Les premiers services de transport à la demande datent de 1989.

Le minicar vient chercher et ramène les habitants à leur domicile. Il dessert 5 bourgs centres avec des arrêts en centre ville ou à la gare. Les jours et les horaires de desserte des bourgs centres en provenance des différentes communes sont fixes.

Le transporteur doit être prévenu la veille du déplacement.

Le coût du trajet est de 4.90€ à 9.50€ aller-retour, le prix est fonction du nombre de Km effectués.

Le service est principalement utilisé par les personnes âgées.

Le service est géré par trois transporteurs différents sur la Communauté de communes. Ils ont chacun leur service de réservation.

Lien avec les enjeux du Pays du Val d'Adour

Développer l'attractivité des bourgs centres, de leurs services et des marchés

Transport de personnes à mobilité réduite, personnes âgées en particulier

Modalités de mise en œuvre

Une étude de faisabilité a été menée au préalable par un cabinet spécialisé. Cette étude concernait les besoins des usagers, le coût, la concurrence avec les lignes régulières...

Partenaires

Conseil Régional, Conseil Général

Moyens financiers

Le déficit est financé par :

- le Conseil Régional 40%,
- le Conseil Général 30%,
- la Communauté de communes de Montbazens 30%.

Le montant du déficit s'élevait à 240 000 € en 2002.

Modalités d'application possible au Pays du Val d'Adour

L'expérience peut être intéressante pour desservir les marchés du Val d'Adour et permettre une plus forte mobilité des personnes âgées

L'application de cette expérience peut générer des déficits d'exploitation, que la collectivité devra prendre en charge. Il faut également rester vigilant dans les conditions de mise en œuvre afin d'éviter d'instaurer une concurrence déloyale avec les transporteurs existant et garantir une bonne complémentarité avec leurs services.

Source : Site Communauté de communes du Plateau de Montbazens <http://www.cc-plateau-montbazens.fr>

Récapitulatif des Point d'Info Polyvalent

Nom des PIP	Eygurande	Cf. IRIS	...
Montage	Bâtiment communal – Gestion par association de développement		
Personnel / statut	1 personne		
Nombre de services	20 environ		
Matériel mis à disposition	Accès photocopieur, fax, minitel, Internet (payant) – 1 salle de réunion		
Coût annuel de fonctionnement	...		
Financement du fonctionnement	Cotisation communale au fonctionnement de l'association de développement + communauté de communes + Conseil général		
...			
...			

Récapitulatif des Maisons de Services Publics

Nom des MSP
Personnel / statut			
Nbre de services			
Matériel mis à disposition			
Coût annuel de fonctionnement			
Financement du fonctionnement			

...			
...			